



**Agence régionale
du livre et de la lecture**
HAUTE-NORMANDIE

Présences d'auteurs en Haute- Normandie

Yann Dissez pour

L'ARL Haute-Normandie

Septembre 2012

Agence régionale du livre et de la lecture de Haute-Normandie

Pôle régional des Savoirs, 115 boulevard de l'Europe, 76100 Rouen • Tél. : 02 32 10 04 90 • Fax : 02 32 10 04 84 • www.arl-haute-normandie.fr

Siret 348 170 127 00040 - Code APE 9499Z

Sommaire

Préambule

- A – L'agence régionale du livre et de la lecture de Haute-Normandie et ses missions
- B – Une étude sur la présence des auteurs
- C – Le périmètre de l'étude
- D – Le protocole de l'étude
- E – Les objectifs : état des lieux et préconisations
- F – La grille de lecture

I – Le contexte : la région Haute-Normandie

- A – Quelques données géographiques et démographiques
- B – Les transports
- C – Les équipements culturels
- D – Un patrimoine littéraire...

II – Les présences ponctuelles

- A – La typologie des rencontres
 - 1 – Les dédicaces
 - 2 – Les dédicaces assorties de rencontres
 - 3 – Les rencontres (sans dédicace)
 - 4 – Les conférences
 - 5 – Les tables rondes et débats
 - 6 – Les lectures et les lectures-rencontres
 - 7 – Les ateliers
 - 8 – Les formations
- B – La typologie des auteurs
- C – La répartition par territoires
- D – Les partenariats
- E – La rémunération, le transport, l'hébergement et la restauration (THR), et les conventions

III – Les présences courtes

- A – Les salons, festivals et prix littéraires
 - 1 – Les modalités d'intervention des auteurs
 - 2 – Les objectifs principaux
 - 3 – Le choix des auteurs
- B – Les ateliers d'écriture réguliers
- C – Les séjours d'animation littéraire
- D – Les séjours de création et d'animation littéraire
- E – La typologie des auteurs

F – La répartition par territoires

G – Les partenariats institutionnels et financiers

H – Les partenariats opérationnels

I – La rémunération, le transport, l'hébergement et la restauration, et les conventions

IV – Les présences longues

A – Les résidences

B – Les auteurs associés

V – La Haute-Normandie : atouts et faiblesses

VI – Préconisations

A – La formation des acteurs

B – L'expertise et l'accompagnement : la place de l'ARL

C – Le financement des projets

D – Les autres pistes de travail

ANNEXES

Annexe 1 : Courriel d'information de l'ARL

Annexe 2 : Grilles d'entretiens

Annexe 3 : Protocole de l'étude

Annexe 4 : Deux Cleac, les communautés de communes de l'Andelle et du Pays du Neubourg

Préambule

comment décrire ?

comment raconter ?

comment regarder ?

(...)

comment lire les traces ?

(...)

Au début, on ne peut qu'essayer

de nommer les choses, une

à une, platement,

les énumérer, les dénombrer,

de la manière la plus

banale possible,

de la manière la plus précise

possible,

en essayant de ne rien

oublier

G. Pérec, *Ellis Island*, P.O.L, 1995

A - L'agence régionale du livre et de la lecture de Haute-Normandie et ses missions

L'agence régionale du livre et de la lecture de Haute-Normandie (ARL) est une structure interprofessionnelle de coopération entre les métiers du livre, de la lecture et des écritures en Haute-Normandie.

Elle est constituée d'une équipe salariée de cinq personnes et présente un budget prévisionnel (hors partenariats à venir) de 370 500 € pour l'année 2012, en grande partie abondé par la Drac (164 500 €) et par la Région (150 000 €).

Elle a pour mission principale de s'appuyer sur les compétences des acteurs régionaux pour développer la diffusion du livre – quel que soit son support -, soutenir son économie et encourager la pratique de la lecture. Elle occupe les fonctions de centre de ressources, d'outil de promotion, d'analyse, d'expertise en ingénierie et de conseil pour le livre et la lecture.

Plateforme d'échanges interprofessionnels, l'ARL favorise la promotion des écrits par l'information, la coopération et le conseil. Elle encourage et soutient l'animation et la création littéraire et accompagne les professionnels dans les mutations technologiques et sociétales.

L'ARL investit les domaines de la création (auteurs), de la lecture publique et du patrimoine écrit et graphique (bibliothèques et médiathèques municipales, intercommunales et départementales), celui de l'économie du livre (éditeurs, diffuseurs, libraires). L'ARL s'adresse également à toutes les personnes ou structures qui ont un rôle dans l'accès à l'écrit et au développement de la lecture (médiateurs du livre, documentalistes, travailleurs sociaux, élus à la culture, associations de promotion du livre et de la lecture, organisateurs de manifestations littéraires).¹

¹ Source : ARL Projet « auteurs » 2012 (extrait)

Dans le cadre des missions définies ci-dessus, l'ARL développe des actions spécifiques en direction de la vie littéraire² :

- elle occupe la fonction de centre de ressources, via notamment les bases de données et annuaires disponibles sur son site Internet,
- elle œuvre à l'élargissement et au développement des publics,
- elle contribue à un travail d'observation culturelle,
- elle favorise la coopération interprofessionnelle régionale et interrégionale,
- elle propose aux différents acteurs de l'écosystème du livre conseil et expertise,
- elle accompagne les professionnels du livre pour la mise en œuvre de leurs projets,
- elle participe à la diffusion de la littérature et de la connaissance (via notamment les Conversations et les Cogitations).³

Depuis 2010, l'agence a souhaité intensifier son action en direction des auteurs et a engagé avec ses partenaires une réflexion sur :

- le développement des résidences et les moyens financiers que l'État et les collectivités pourront mettre en œuvre,
- la pratique et la localisation des ateliers de lecture et d'écriture,
- les liens tissés par les auteurs (ceux de la région et ceux qui y viennent) avec les structures du territoire (associations, collectivités, établissements scolaires, bibliothèques, libraires, etc.),
- le renforcement des liens avec les structures qui accueillent des auteurs associés,
- l'organisation régulière de rencontres d'auteurs.⁴

B - Une étude sur la présence des auteurs

Cette étude s'inscrit dans un travail mené par l'ARL en direction des auteurs et des structures qui les accueillent, depuis de nombreuses années.

Partie intégrante de ses missions depuis sa création, ce volet de son action n'était cependant pas suffisamment développé. La réflexion, conduite par l'équipe et le conseil d'administration de l'ARL depuis 2010, a en effet mis en évidence le fait que le champ d'action de la structure ne laissait que peu de place aux auteurs.

La principale cause est d'ordre financier (et humain) : compte tenu de son budget, l'agence n'a pas, pour le moment, la possibilité de consacrer un poste spécifique à la vie littéraire, comme c'est le cas dans de nombreuses autres structures. La personne en charge de ce dossier est également responsable de l'économie du livre, secteur très chronophage. De plus, son intervention dans le champ de la vie littéraire est en grande partie consacré à l'accompagnement des manifestations littéraires, nombreuses et en demande de conseil et d'expertise. Ainsi, le temps qu'elle peut consacrer aux auteurs et aux structures qui les accueillent se voit, de fait, réduit à la portion congrue.

L'ARL a donc décidé de placer la réflexion sur l'accueil des auteurs au cœur de son projet et de renforcer son action dans ce domaine. En effet, les auteurs sont les premiers acteurs de l'écosystème du livre, mais ils demeurent méconnus. Faute d'étude représentative à l'échelle régionale aussi bien que nationale, leurs situations socio-économiques et les conditions de la création sont relativement ignorées des institutions et des structures qui ont pour mission de les accueillir, que ce soit pour des projets culturels ou pour soutenir leur travail de création. On sait cependant, de façon empirique ou grâce au travail de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse (Charte), de la Société des gens de lettres (SGDL) et à l'étude menée par Bernard Lahire⁵ en région Rhône-Alpes, que les auteurs sont, pour un grand nombre d'entre eux, très fragilisés,

² Accompagnement des auteurs, de la création, des manifestations littéraires, des résidences et autres dispositifs d'accueil d'auteurs.

³ Source : Convention triennale d'objectifs 2010 - 2012 (extrait)

⁴ Source : Dominique Panchèvre, « Projet pour la direction de l'ARL Haute-Normandie » (extrait)

⁵ Rendu public dans le livre *La Condition littéraire : la double vie des écrivains*, paru aux éditions La Découverte en 2006.

voire dans une situation de grande précarité. Les projets d'accueil d'auteurs permettent donc de mettre en œuvre un soutien à la création littéraire ainsi qu'à la médiation autour de la littérature. De plus, ils favorisent, les projets partenariaux entre les acteurs de l'écosystème du livre. Enfin, la présence des auteurs sur un territoire contribue à nourrir celui-ci, tout en participant à la diffusion de la littérature.

Un programme d'actions a donc été établi par l'ARL, dont la première phase, initiée début 2012 comprend :

- l'élaboration des critères de définition de l'auteur, en collaboration avec la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) et de structures régionales pour le livre et la lecture (SRL), en vue de la refonte de l'annuaire des auteurs sur le site Internet de l'agence (en cours de réalisation),
- la coédition, en mars 2012, du vade-mecum *Comment accueillir un auteur ?*, avec la Fill et 10 autres SRL,
- l'organisation de matinées d'information et de journées de formation en direction des auteurs,
- la mise en œuvre de cette étude sur la « présence des auteurs » sur le territoire haut-normand.

Cette étude constitue donc une étape importante (et complémentaire des actions susnommées) pour le développement des missions de coopération, de coordination, d'accompagnement et d'expertise que l'ARL pourra mener avec les professionnels du livre et les institutions dans le domaine de la vie littéraire.

Il a été décidé, pour la réaliser, de faire appel à un chargé d'étude extérieur à l'agence. Celle-ci n'avait, comme nous l'avons vu précédemment, pas la ressource en interne pour mener ce travail. Faire intervenir une personne extérieure à l'agence a, de plus, permis de bénéficier d'une expertise complémentaire, d'un regard extérieur sur le territoire. Enfin, le fait d'y consacrer une mission spécifique offrait la possibilité au chargé d'étude de se consacrer à cette seule tâche durant une période d'immersion de trois mois, ce qui s'est avéré particulièrement pertinent pour mener un tel travail.

Cette étude a pour objectif de permettre à l'ARL :

- de définir la base du travail qu'elle mènera en direction des auteurs dans les prochaines années,
- d'élaborer un programme d'actions en direction de la création et de la vie littéraire,
- d'accompagner les politiques publiques pour une meilleure prise en compte de la création et de la vie littéraire,
- de mener un travail d'expertise, d'accompagnement, de formation et de coordination auprès des structures et collectivités qui accueillent ou souhaitent accueillir des auteurs,
- d'accompagner, de conseiller et de former les auteurs.

Cette étude s'appuie sur le travail engagé depuis plusieurs années par l'ARL auprès des auteurs et des porteurs de projet. Elle ne constitue donc en aucun cas une fin en soi ou un moment isolé, mais s'inscrit pleinement dans une dynamique, une continuité d'action et de projet, dont elle initie une nouvelle phase.

Le présent rapport n'en est que la partie émergée. Outre le fait de donner une vision assez précise des présences d'auteurs en Haute-Normandie et de faire émerger les forces du territoire et de ses acteurs, mais aussi les lacunes, les besoins d'accompagnement, de soutien ou de formation, que nous allons détailler ci-dessous, sa réalisation a également permis :

- de recenser, de contacter et de rencontrer de nombreux porteurs de projets,
- de réaffirmer et de préciser, lors de ces rencontres, la place et les missions de l'ARL,

- de contribuer à l'identification et à la reconnaissance de l'agence comme lieu ressource,
- de collecter de nombreux documents et informations concernant les projets passés, en cours ou à venir sur le territoire haut-normand,
- de faire remonter, tout au long de ces trois mois d'enquête de terrain, les informations, les problématiques et les projets en œuvre sur le territoire à l'équipe de l'agence.

L'ARL tient à remercier l'ensemble des personnes qui lui ont accordé leur temps et leur aide pour la réalisation de ce travail.

C – Le périmètre de l'étude

Cette étude avait pour objectif de recenser les différentes formes de présence des auteurs sur le territoire, dans le cadre d'interventions auprès de publics, que ces auteurs soient ou non domiciliés en Haute-Normandie.

Il ne s'agissait cependant pas, comme l'intitulé pourrait de prime abord le laisser penser, de recenser les auteurs vivant en Haute-Normandie mais, à partir d'une recension et de contacts avec les structures accueillant des auteurs, de voir quels auteurs sont amenés à intervenir sur le territoire, pour quels types d'actions et dans quelles conditions.

S'il ne s'agit pas d'une étude sur les auteurs haut-normands, il est en revanche intéressant d'analyser la part des interventions des auteurs haut-normands sur le territoire : sont-ils majoritairement représentés ? Font-ils l'objet d'un traitement particulier ?

Les structures

L'étude a été menée principalement à partir de contacts et d'échanges avec les structures d'accueil d'auteurs, à savoir les lieux, structures, manifestations, établissements ou collectivités territoriales qui invitent des auteurs pour soutenir leur travail de création ou pour un temps de rencontres avec les publics, quels que soient ces publics : le « tout public », les publics dits captifs (tels les scolaires), les publics dits empêchés (prison, hôpital) ou un publics de professionnels (dans le cadre de séminaires, de colloques, de journées de formations, etc.).

Les auteurs

Pour définir le périmètre des auteurs concernés par ce travail, nous nous sommes appuyés sur les critères de référencement définis par l'ARL, pour la réalisation de la nouvelle version de l'annuaire des auteurs sur son site Internet.

Les auteurs concernés sont les écrivains, les essayistes, les poètes, les auteurs dramatiques, les paroliers, les auteurs jeunesse, les auteurs de BD et de manga (scénaristes, dessinateurs, coloristes), les illustrateurs, les traducteurs et les photographes (si leur travail a fait l'objet d'une publication).

Afin d'être pris en compte pour cette étude, ils doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur⁶ depuis moins de dix ans, que ce soit sous forme imprimée ou numérique,
- avoir publié cet ouvrage chez un éditeur assurant une diffusion et une distribution dans un ensemble significatif de points de ventes sur le territoire régional ou national,

⁶ Le compte d'éditeur : contrat d'édition tel que défini dans le Code de la propriété intellectuelle (CPI). Aucune contrepartie financière ne doit être demandée à l'auteur en échange de la cession des droits d'exploitation de son œuvre.

Sont donc **exclus les publications dites « à compte d'auteur »**, pour lesquelles l'auteur est amené à payer lui-même tout ou partie des frais de réalisation du livre, que ce soit par facturation directe (frais de relecture, correction, maquettage, impression...) ou indirecte (obligation de préachat d'un certain nombre d'exemplaires), ainsi que les **publications autoéditées**. Source : Site de l'ARL

- avoir au moins un ouvrage disponible au moment de la présente étude.

Ces critères ont été définis par l'ensemble des structures régionales pour le livre et la lecture, et sont également appliqués par la plupart des partenaires institutionnels pour le référencement dans les bases de données, l'attribution de bourses et résidences ou le financement de projets.

Ils s'appuient sur l'expertise des instances de légitimation que sont les éditeurs professionnels, évitant ainsi aux agences ou aux institutions de produire des arbitrages qui ne sont pas de leur ressort. Ils permettent enfin de s'assurer que les ouvrages de l'auteur accueilli sont disponibles et accessibles à tous, afin que public et partenaires puissent les acquérir ou les emprunter, pour préparer la venue de l'auteur ou à l'issue de celle-ci.

D – Le protocole de l'étude

Cette étude a été menée à partir d'une présence sur le territoire régional du 2 avril au 2 juillet 2012. Afin d'informer l'ensemble des personnes concernées de sa mise en œuvre et de les inviter à prendre contact et à communiquer les informations en leur possession, l'ARL a préalablement envoyé un courriel d'information (Annexe 1).

Les bases de données de l'agence, ainsi que les informations communiquées par Dominique Panchèvre, directeur, Sophie Fauché, chargée de l'économie du livre et de la vie littéraire, Alexandra Guérout, chargée de la coopération entre les bibliothèques, Claire Durand, chargée du centre de ressources et Séverine Garnier, administratrice, chargée de la communication et des formations, ont permis de prendre rapidement les premiers contacts sur le territoire.

Dans un premier temps, des rendez-vous ont été pris avec les partenaires institutionnels et financiers : les institutions et collectivités qui octroient des financements ou initient des projets pour et avec des auteurs intervenant sur le territoire, qu'elles soient situées en région (Drac, Daac, service culture de la Région, Conseil général de l'Eure et de Seine-Maritime, avec leurs réseaux départementaux de lecture publique) ou qu'elles interviennent au plan national (Centre national du livre (CNL), Maison des écrivains et de la littérature (Mel), association Printemps des poètes). Ces entretiens ont permis de compléter les informations fournies par l'équipe de l'ARL, d'avoir rapidement une première vision globale et de collecter de nombreuses informations sur les projets passés, en cours ou à venir.

Pour autant, cette étude n'a pas prétention à l'exhaustivité et ne procède pas d'une méthode strictement scientifique, de type sociologique par exemple, même si elle en applique certains principes. Elle repose sur l'observation et la description d'un « paysage » à une période donnée : les années 2010, 2011 et 2012.

Elle est le fruit d'une démarche qui s'est voulue la plus rigoureuse et la plus objective possible, d'une collecte des données tendant autant que faire se peut vers une exhaustivité qu'il était impossible d'atteindre pour plusieurs raisons : d'une part parce que les données et connaissances sont extrêmement éparses, fragmentées et mouvantes, d'autre part parce que l'absence de réponses de certains interlocuteurs sollicités et l'impossibilité de les joindre rendaient de fait cette entreprise partielle et enfin parce que le cadre temporel nous imposait de ne pas nous perdre dans les détails.

En effet, si les projets les plus repérés apparaissent assez rapidement, recenser tous les projets ponctuels organisés par telle association ou telle petite bibliothèque requiert un temps considérable. Il en existe pourtant un grand nombre sur le territoire : isolés, peu visibles, ils sont la plupart du temps portés par une personne, un établissement scolaire, une médiathèque ou une association qui dispose de moyens financiers et humains limités et n'a donc pas la possibilité de communiquer, de diffuser largement l'information, d'informer les réseaux institutionnels. Seul parfois un article dans la presse locale annonçant ou relatant l'événement en constitue une trace repérable. Ils sont donc bien souvent invisibles hors du moment et du lieu de leur réalisation, et n'ont ni pérennité ni régularité. Ils ont, de plus, bien souvent recours au bénévolat des artistes

(fréquemment invités par proximité ou cercle de connaissance) et composent avec des budgets propres, sans faire appel aux partenariats institutionnels et financiers (qui nous auraient permis de les identifier plus aisément).

Nous témoignons ici de l'existence de ces projets, pour en avoir repéré quelques uns, sans pourtant pouvoir en avoir une perception suffisamment précise pour les analyser de façon pertinente. Nous nous contenterons donc de les nommer dans le corps de l'étude, sans entrer dans un détail qui nous aurait conduit à nous perdre au détriment d'une vision d'ensemble. Nous avons tenté d'observer une juste distance, compte tenu des contraintes, du cadre et des objectifs de ce travail. Cette étude a été menée à partir d'un échantillon le plus large possible, qui nous semble suffisamment représentatif pour en tirer des enseignements féconds. Enfin, comme nous le disions ci-avant, ce travail de recensement n'étant pas une fin en soi, il constitue une base fiable qui pourra être complétée au fil du temps par l'ARL.

Une limite que nous nous sommes posés : celle des petits salons et manifestations accueillant principalement des auteurs régionaux auto édités, que nous avons exclus d'emblée pour les raisons susmentionnées.

Les données fournies par l'agence et celles communiquées par les différents partenaires ont permis de constituer une base de données, destinée à être enrichie et complétée tout au long de ces trois mois.

Cette base de données recense 210 contacts (personnes ou structures)⁷, dont :

- 20 partenaires institutionnels et collectivités,
- 30 festivals, salons et prix,
- 45 bibliothèques,
- 14 librairies,
- 21 lieux culturels,
- 9 associations et centres sociaux,
- 20 établissements scolaires,
- 9 autres lieux (prison, hôpital, Ehpad...),
- 10 personnes ressources.

Des prises de contacts par téléphone et par courriel ont ensuite rapidement été établies avec les structures et manifestations accueillant des auteurs, afin de convenir de rendez-vous ou de recueillir les premières informations sur les projets.

Les entretiens se sont déroulés, à chaque fois que cela fut possible, dans les structures elles-mêmes, afin d'avoir une vision la plus précise et complète possible des projets. En effet, la présence sur le lieu de mise en œuvre donne de précieuses informations sur le contexte, qui n'apparaissent pas dans les dossiers ou les entretiens à distance.

Lorsque, pour diverses raisons, principalement liées à la difficulté de se rendre à tel ou tel endroit ou à la contrainte temporelle de l'étude, il fut impossible de rencontrer les porteurs de projets, l'échange d'informations avec les structures s'est effectué par courriel ou par téléphone.

Ces entretiens étaient semi-directifs, afin de laisser les interlocuteurs présenter de façon libre leur projet, tout en recueillant pour chacun d'eux les informations indispensables à la conduite de l'étude et au travail d'analyse autour des thématiques et questions que nous nous étions posées préalablement (Cf. ci-dessous Les objectifs). Des grilles d'entretien ont été élaborées à cet effet (Annexe 2).

⁷ Dans la plupart des cas, une personne = une structure, dans d'autres plusieurs personnes sont rattachées à une même structure. Il arrive également qu'une même personne représente plusieurs structures ou projets.

86⁸ entretiens ont été menés (dont 5 entretiens téléphoniques) avec des personnes ressources, des partenaires institutionnels et des structures et manifestations accueillant des auteurs :

- 14 entretiens avec des partenaires institutionnels et collectivités,
- 17 entretiens avec des festivals, salons et prix littéraires,
- 10 entretiens avec des bibliothèques (+ 11 questionnaires par courriel),
- 11 entretiens avec des librairies,
- 9 entretiens avec des lieux culturels (+ 3 questionnaires par courriel),
- 2 entretiens avec des associations et centres sociaux (+ 3 entretiens par courriel),
- 10 entretiens et réunions avec des établissements scolaires,
- 3 entretiens avec des établissements de santé et de détention (prison, hôpital, Ehpad...),
- 7 entretiens avec des personnes ressources (+ 3 questionnaires par courriel),
- 3 entretiens avec des auteurs (+ 13 questionnaires par courriel).

Nous avons par ailleurs participé à 4 réunions de travail et comités de pilotages, ainsi qu'à 9 rencontres et manifestations littéraires.

Les informations recueillies lors de ces entretiens ont été complétées par :

- l'analyse des réponses au courriel d'information de l'ARL,
- des recherches sur Internet, sur les sites des structures organisatrices et des partenaires institutionnels de Haute-Normandie, mais également sur les sites ressources nationaux en matière de dispositifs d'accueil d'auteurs (CNL, Mel, Printemps des Poètes...),
- la lecture de la presse locale et du journal de l'agence, *Publication(s)*,
- l'analyse des documents de communication des structures et manifestations haut-normandes,
- l'analyse des documents de l'ARL.

La multiplicité et la diversité des sources d'information ont permis de confirmer l'importance de projets clairement identifiés sur le territoire, mais également de procéder par recoupement et vérification des informations, des oui-dire... pour attester de l'existence de projets moins visibles ou au contraire invalider une « rumeur ».

E – Les objectifs : état des lieux et préconisations

Le premier enjeu de ce travail était d'obtenir un état des lieux de la présence des auteurs sur le territoire haut-normand, en répondant aux questions suivantes :

- Quels auteurs sont accueillis ?
- Sont-ils haut-normands ou viennent-ils d'autres régions ?
- Dans quelles proportions ?
- Quels sont les genres littéraires représentés ?
- Y a-t-il des genres dominants ? Des genres sous représentés ?
- Pour quels types d'interventions sont-ils invités ?
 - des interventions ponctuelles (d'une demi-heure à une journée)
 - lecture ou performance publique, assortie ou non d'une rencontre-présentation par l'auteur de son travail
 - rencontre publique autour de l'œuvre
 - conférence
 - intervention dans une table ronde, un débat
 - atelier d'écriture
 - formation
 - jury littéraire, parrainage d'une manifestation
 - dédicace

⁸ La somme des entretiens listés ci-dessous est supérieure à 86 car certains interlocuteurs occupent plusieurs fonctions ou portent plusieurs projets ; par exemple tel responsable de médiathèque qui assure également la direction d'un festival ou d'un salon.

- des présences courtes (de 2 jours à 3 semaines / un mois)
 - séjours de création ou d'animation littéraire
 - stages et série d'ateliers d'écriture
 - formations
 - workshops
- des présences longues (de deux mois à un an)
 - présence comme auteur associé à une structure
 - résidence (création ou à projet artistique et culturel)
- Interventions des auteurs portés par quels types de structures ou de manifestations ?
 - des acteurs du livre et de la lecture : librairies, bibliothèques ou manifestations littéraires (festivals, salons, prix)
 - des partenaires privilégiés de ces acteurs : Éducation nationale, centres sociaux ou centres de loisirs
 - des lieux culturels : théâtres, lieux du spectacle vivant ou des arts plastiques
 - des collectivités locales et territoriales, des lieux d'intervention auprès des publics dits « empêchés » (hôpitaux, maisons de retraite, établissements pénitentiaires)
 - des associations et, pourquoi pas, des entreprises privées
- Avec quels partenaires, institutionnels et opérationnels ?
- Dans le cadre de quel projet, de quelle politique déterminée ?
- Quels sont les objectifs ? Sont-ils clairement définis ?
- Dans quelles conditions les auteurs sont-ils accueillis ?
- L'hébergement, le transport et la restauration sont-ils pris en charge ou à la charge de l'auteur ?
- Y a-t-il une structure porteuse du projet ?
- Une personne référente ?
- Un suivi du projet et un accompagnement de l'auteur ?
- Celui-ci est-il rémunéré ? Le cas échéant, selon quel mode et montant ?
- L'intervention fait-elle l'objet d'une convention ? Est-elle imposée à l'auteur ou élaborée avec lui ?
- Y a-t-il un bilan et un suivi après le projet ? Des traces ou des suites (édition) ?
- Comment les projets se répartissent-ils sur le territoire ? Y a-t-il des spécificités propres à chacun des départements ? Des différences entre les zones urbaines et les zones rurales ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées par les différents acteurs ?
- Quels sont les atouts et forces du territoire ?

À partir de cet état des lieux, un travail d'analyse est mis en œuvre afin d'identifier les traits saillants, les grandes problématiques, de repérer les « forces et faiblesses du territoire », et de pouvoir proposer des pistes de travail et de réflexion à l'agence et aux partenaires institutionnels et financiers, en matière d'accompagnement, de formation, de conseil, de mise en réseau ou de financement.

F – La grille de lecture

Nous nous sommes appuyés sur le vade-mecum *Comment accueillir un auteur ? (de la dédicace à la résidence)*⁹ pour fonder notre grille d'analyse et de lecture concernant la typologie des interventions (Cf. ci-dessus) et les conditions nécessaires à la mise en œuvre des projets (expertise préalable, élaboration du projet, présence d'une structure porteuse du projet, d'une personne référente de l'auteur, conditions d'accueil, réalisation d'une convention, rémunération de l'auteur, suivi et accompagnement, bilan et suivi de « l'après projet »).

En effet, ce guide est le fruit d'un travail mené par la Fill et les structures régionales pour le livre et la lecture. Il a fait l'objet d'une validation par ces structures ainsi que d'une lecture attentive par les différentes institutions compétentes, notamment l'Agessa et la SGDL. De plus, il sert d'outil de référence pour l'accompagnement, la formation et les préconisations qui pourront être proposés par l'agence. Nombre d'entretiens ont également été l'occasion de le faire connaître et de le diffuser.

Nous avons souhaité que cette étude soit suffisamment succincte pour être aisément lisible, en dessiner les grandes lignes, mettre en évidence les traits saillants sans nous perdre dans un récit scrupuleusement détaillé qui n'aurait pas manqué de rebuter nombre de lecteurs. Certains des interlocuteurs rencontrés s'étonneront peut-être de l'écart entre les informations demandées au cours des échanges et la restitution de celles-ci. Nous tenons ici à les rassurer : le temps et l'énergie qu'ils ont bien voulu nous accorder n'ont pas été vains et l'exigence posée n'était nulle coquetterie de notre part. Ces informations étaient nécessaires à une compréhension fine des projets. De plus, elles constituent une ressource pour l'ARL, qui dispose ainsi de dossiers solides sur les projets en région.

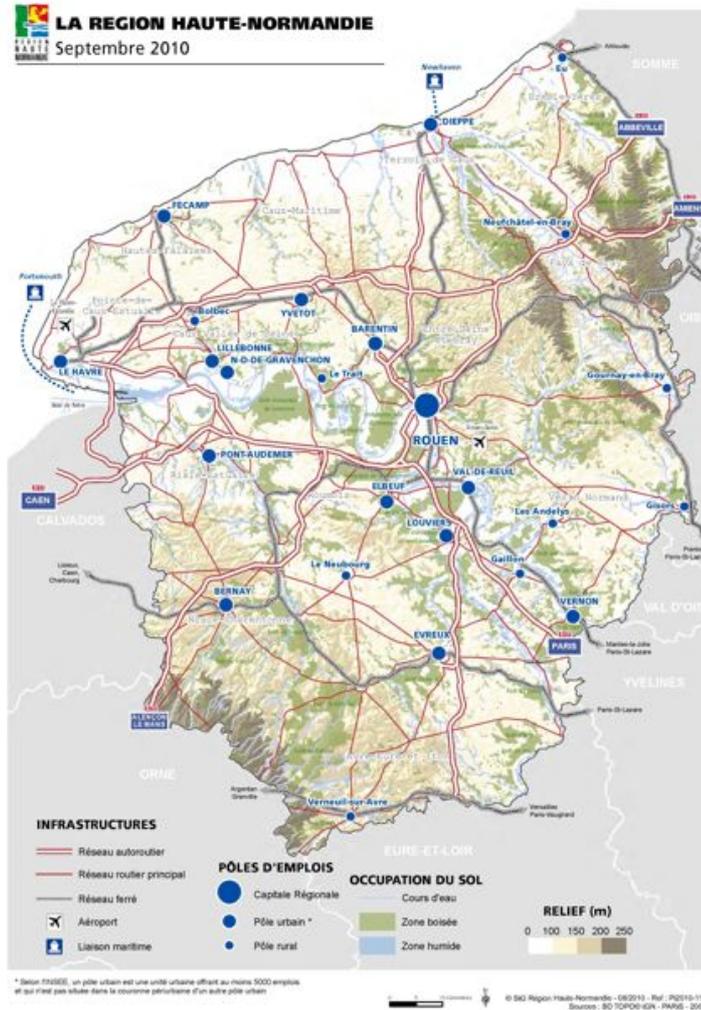
Nous n'avons pas souhaité nommer les projets ou les interlocuteurs afin de ne pas risquer de donner à cette étude une dimension évaluative ou paraître poser des jugements de valeur. Cependant, nous les mentionnerons lorsque cela permet d'éclairer le propos.

Enfin, cette étude étant, à notre connaissance, la première de cette nature menée à l'échelle d'une région, nous ne pourrions pas mener d'analyse comparative. En revanche en imaginant que d'autres régions mettent en œuvre un travail similaire, cela pourrait à terme donner une vision des dispositifs d'accueil d'auteurs sur le territoire, de la circulation des auteurs... vers un enrichissement mutuel.

⁹ Edité par la Fill et 11 structures régionales pour le livre et la lecture (dont l'ARL Haute-Normandie) en mars 2012.

I – Le contexte : la région Haute-Normandie

A – Quelques données géographiques et démographiques



La région Haute-Normandie, créée en 1956, occupe une superficie de 12 317 km² pour une population de 1 833 500 habitants.

Les deux villes les plus importantes de la région, situées toutes deux en Seine-Maritime, sont Le Havre (180 000 habitants) et Rouen (110 000 habitants).

Rouen, capitale régionale, n'est pas la ville la plus importante, mais est au cœur de la plus grande agglomération, la CREA¹⁰, qui compte 493 000 habitants, pour 71 communes au total (contre 243 000 pour l'agglomération du Havre).

¹⁰ La communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe, créée le 1^{er} janvier 2010.

La région regroupe deux départements : la Seine-Maritime (76) et l'Eure (27).

- La Seine-Maritime, d'une superficie de 6 278 km², pour une population de 1 243 834 habitants (densité 198 habitants au km²), comprend 744 communes.

Bordée par la Manche (Le Havre, Étretat, Fécamp, Dieppe, Le Tréport), de l'estuaire de la Seine jusqu'à l'embouchure de la Bresle, elle est limitrophe des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Eure.

Le plateau crayeux du pays de Caux occupe la majeure partie du département qui comprend aussi, à l'Est, le Pays de Caux et le Pays de Bray, et au Sud, la vallée de la Seine.

Les villes principales sont Le Havre (180 000 hab.), Rouen (110 000 hab.), Dieppe (32 670 hab.), Fécamp (19 348 hab.), Elbeuf (17 251 hab.), Barentin (13 125 hab.), Yvetot (11 935 hab.) et Lillebonne (9 190 hab.).

- L'Eure, d'une superficie de 6 039,74 km², pour une population de 615 234 habitants (densité 101 habitants au km²), comprend 675 communes.

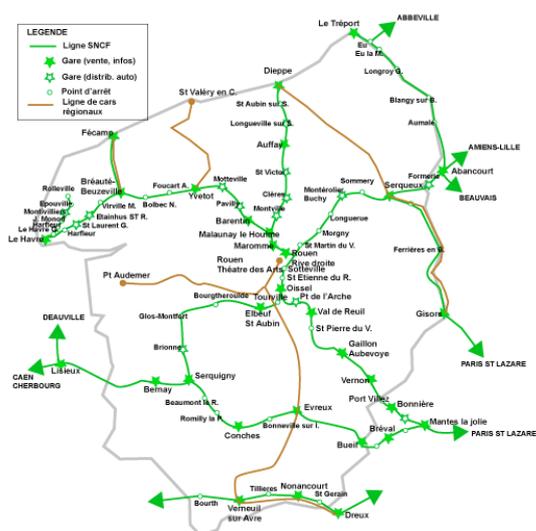
Elle est limitrophe des départements de la Seine-Maritime, de l'Oise, du Val-d'Oise, des Yvelines, d'Eure-et-Loir, de l'Orne et du Calvados.

Plus rurale et moins densément peuplée que la Seine-Maritime, elle se compose d'une grande variété de paysages, des vallées de l'Eure, de la Seine ou de la Risle, aux vastes plateaux agricoles d'Évreux et du Neubourg, du pays d'Ouche et du Vexin normand au parc naturel régional des boucles de la Seine normande qu'elle partage avec la Seine-Maritime.

Elle ne comprend aucune grande agglomération de la dimension de Rouen ou du Havre, mais des moyennes et petites villes, dont les plus importantes sont Évreux (54 384 hab.), Vernon (25 537 hab.), Louviers (18 635 hab.), Val-de-Reuil (13 775 hab.), Gisors (11 934 hab.), Bernay (10 911 hab.), Pont-Audemer (9 010 hab.) et Les Andelys (8 438 hab.).

On observe donc des spécificités et différences territoriales entre ces deux départements qui ont, pour certaines d'entre elles, une incidence sur la nature, le nombre et la répartition des projets que nous étudions ici. Nous y reviendrons dans le fil du propos.

B - Les transports



Les infrastructures et réseaux de transports ont une incidence notable sur la mise en œuvre des projets d'accueil d'auteurs : ils conditionnent l'accessibilité des lieux aux publics et aux auteurs eux-mêmes, ainsi que l'autonomie des auteurs pour leurs déplacements ou la nécessité pour eux d'être véhiculés ou de posséder leur propre véhicule (et permis de conduire), notamment dans le cadre de résidences.

La région Haute-Normandie dispose d'un réseau de trains et de TER qui couvre une bonne partie du territoire. Un service de bus régionaux complète en partie ce réseau ferré. Il est ainsi relativement aisé, comme nous avons pu le constater à l'occasion des déplacements liés à cette étude, d'accéder, via les transports en commun, aux principales villes de la région. En revanche, nombre de territoires, majoritairement ruraux, tels que la vallée de L'Andelle, le plateau du Neubourg, le Pays de Bray ou bien encore le parc naturel régional des boucles de la Seine normande, voire certaines villes moyennes comme Bernay, sont très difficiles d'accès si l'on ne dispose pas de son propre véhicule.

La circulation entre les communes d'un même territoire est également souvent complexe, surtout lorsque ces territoires sont étendus et comportent de nombreuses communes (La vallée de l'Andelle, le parc naturel régional des boucles de la Seine normande ou bien encore le plateau du Neubourg, pour ne citer que des exemples rencontrés au cours de cette enquête), lorsqu'on ne dispose pas d'un véhicule personnel.

Pour le reste, le réseau routier ne présente aucune singularité et est très proche dans le tracé de ses axes principaux du réseau ferré : les principales agglomérations sont ainsi très aisément accessibles et les zones plus rurales ou éloignées de l'axe de la Seine ou des grandes villes côtières beaucoup plus longues à atteindre.

L'une des particularités de la Haute-Normandie est sa proximité avec la région parisienne. Ce point a, nous le verrons ci-après, une incidence importante sur les modalités de présence des auteurs sur le territoire.

Les principales villes sont en effet accessibles de Paris en une ou deux heures : Évreux en 1h, Rouen en 1h15/30, Yvetot en 1h30, Le Havre en 2h, Fécamp en 2h20/30. Cette proximité rend possible et aisé l'aller-retour dans la journée pour les auteurs intervenants. Dans le cas de rencontres ou dédicaces en librairie, par exemple, même si elles se déroulent en fin d'après-midi ou en début de soirée, il est possible pour l'auteur de prendre un train à 20h du Havre ou à 21h de Rouen pour regagner Paris. Sachant qu'un nombre très important d'auteurs vivent en région parisienne et que la grande majorité d'entre eux y ont amis ou réseaux professionnels, on perçoit d'emblée ici un facteur de nature à influencer leur modalité de présence, nous y reviendrons.

C – Les équipements culturels

La Haute-Normandie est particulièrement bien dotée en matière d'équipements culturels. Elle est la première région de France pour sa densité en musées et la seconde pour sa densité en théâtres.

Elle dispose de quatre scènes nationales (le Volcan au Havre, Dieppe Scène nationale, la Scène nationale d'Évreux - Louviers et la Scène nationale de Petit-Quevilly - Mont-Saint-Aignan), de trois centres nationaux de création (l'Atelier 231, centre national de création pour les arts de la rue à Sotteville-lès-Rouen, le Centre chorégraphique national du Havre - Haute-Normandie et le Théâtre des Deux Rives, centre dramatique régional de Haute-Normandie à Rouen), de deux pôles régionaux (le Cirque-Théâtre d'Elbeuf, pôle régional pour les arts du cirque et l'Académie Bach, pôle régional musiques anciennes à Arques-la-Bataille), de cinq scènes conventionnées, de dix-neuf théâtres et autres lieux de diffusion, d'un Opéra (Rouen), de deux Smac (le 106 à Rouen et l'Abordage à Évreux) et de six autres lieux dédiés à la musique.¹¹

¹¹ Source et informations complémentaires : http://www.haute-normandie.culture.gouv.fr/pages/rubrique_2/Lieux2.htm

Concernant la lecture publique, la région est riche d'un réseau de 311 bibliothèques et médiathèques¹² (200 en Seine-Maritime et 111 dans l'Eure), d'une bibliothèque départementale dans l'Eure et d'une médiathèque départementale en Seine-Maritime.

D - Un patrimoine littéraire...

La Haute-Normandie possède un riche patrimoine littéraire. De nombreux écrivains, et non des moindres, y sont nés, y ont vécu ou ont marqué la région de leur empreinte, parmi lesquels Pierre Corneille, Madeleine de Scudéry, Fontenelle, Bernardin de Saint-Pierre, Victor Hugo, Jules Michelet, Gustave Flaubert, Guy de Maupassant, Maurice Leblanc ou Raymond Queneau.

Certains lieux portent aujourd'hui la trace et le témoignage de cette histoire, ainsi la Guillette, maison de Maupassant à Étretat et le château de Miromesnil à Tourville-sur-Arques, où il vécut dans sa prime jeunesse, le pavillon Flaubert à Canteleu¹³, le Musée Victor Hugo à Villequier, le Musée Pierre Corneille à Petit-Couronne, le château de Vascoeuil où vécut Jules Michelet, ou le clos Lupin, demeure de Maurice Leblanc à Étretat. Certains d'entre eux font partie de la Route des maisons d'écrivains Haute-Normandie – Île-de-France : le château de Vascoeuil, le Musée Pierre Corneille, le pavillon Flaubert et le Musée Victor Hugo.

D'autres portent les empreintes d'une histoire plus récente, tel le Moulin d'Andé où séjournèrent, intellectuels, artistes et écrivains, dont Georges Perec, Eugène Ionesco et Maurice Pons, qui y réside encore aujourd'hui.

Notons qu'à l'exception du Moulin d'Andé, qui accueille cinéastes et scénaristes en résidence et envisage d'y accueillir des auteurs, aucun de ces lieux patrimoniaux n'accueille aujourd'hui d'écrivains.



La Guillette à Étretat

Outre ce patrimoine littéraire, la Haute-Normandie est aujourd'hui la terre natale, d'adoption ou de résidence secondaire de nombreux écrivains de notoriété nationale ou internationale. Ainsi y vivent Marie Nimier, Nathalie Papin, Philippe Delerm, François Valléjo, Fred Duval, Pascal Quignard ou bien encore Patrick Wateau. Parmi ceux-ci, certains interviennent fréquemment en région, pour des actions en direction des publics ou pour des projets de création, telle Marie Nimier ou Nathalie Papin.

¹² Compte non tenu des bibliothèques du réseau Culture et bibliothèques pour tous et des bibliothèques municipales ou associatives qui ne fonctionnent pas en lien avec les réseaux départementaux.

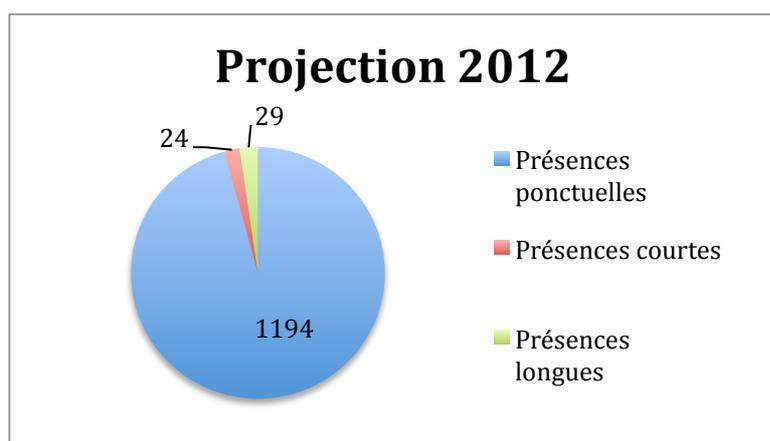
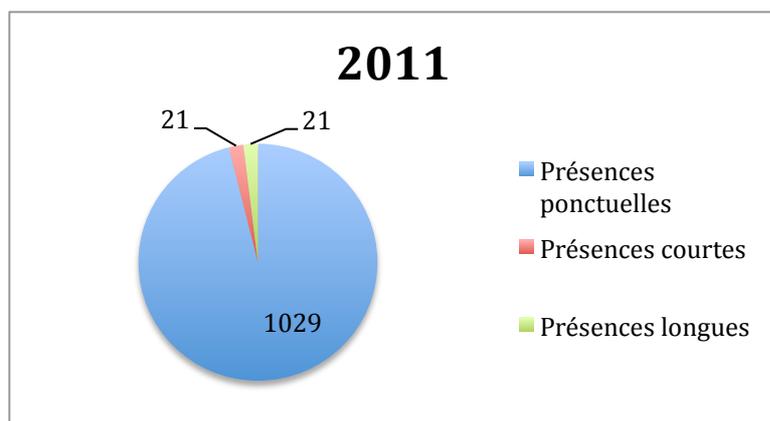
¹³ Le fonds Flaubert se trouve par ailleurs à la bibliothèque de Rouen.

Valère Novarina, Annie Ernaux, Laurent Baudouin, Catel et Boquet, Katherine Pancol, Patrick Poivre d'Arvor, Jean Teulé ou Marc Villemain y possèdent une résidence secondaire.¹⁴ Ces derniers interviennent moins auprès des publics en région, à l'exception de réponses à des sollicitations de proximité : parrainage d'un salon ou dédicace en librairie.

¹⁴ Annie Ernaux et Jean Teulé en sont également originaires.

II – Les présences ponctuelles

Les rencontres ponctuelles représentent l'immense majorité des interventions d'auteurs. L'un des constats majeurs de cette étude réside dans cette opposition marquée entre le nombre très important d'auteurs de passage et le peu d'ancrage sur le territoire. La plupart des auteurs accueillis le sont pour des interventions ponctuelles et font l'aller-retour dans la journée.



NB : le nombre relativement important de présences longues, au regard des projets observés, s'explique en grande partie par la prise en compte des 20 scénaristes résidant chaque année au Moulin d'Andé.

Nombre de rencontres ponctuelles en 2011 et 2012 :

- 1029 rencontres en 2011 (sur 1071 événements recensés)¹⁵
- 1194 rencontres en 2012 (sur 1247 événements recensés)¹⁶

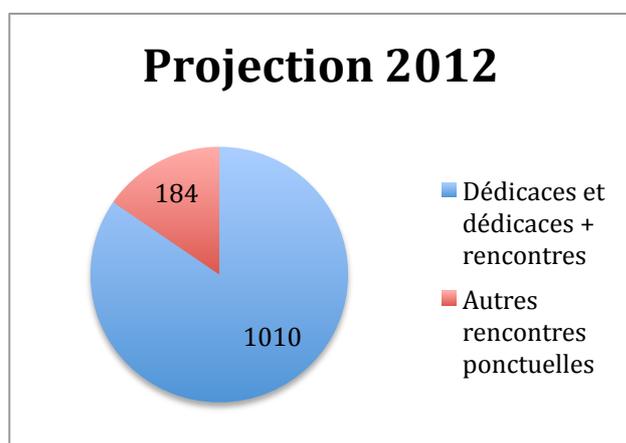
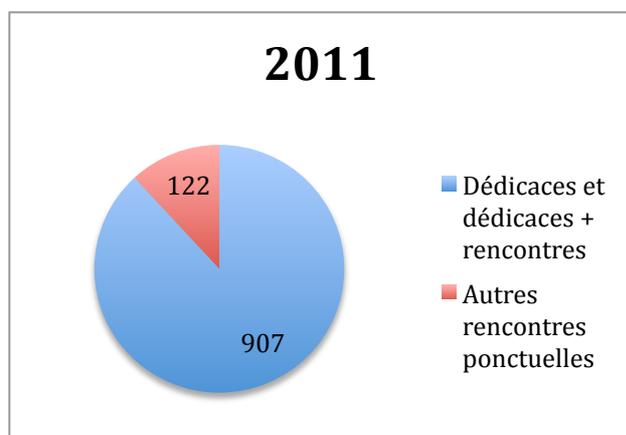
La nette augmentation s'explique par l'arrivée en 2012 des festivals Le Goût des autres et Terres de Paroles et, par la tenue du Salon du livre d'aventures de Vernon, qui a lieu tous les deux ans.

Les dédicaces et dédicaces-rencontres dans les salons, les festivals, les prix littéraires, les librairies et dans quelques médiathèques en partenariat avec les librairies, représentent la grande majorité de ces interventions ponctuelles.

¹⁵ Certainement beaucoup plus car, outre celles dont nous n'avons pas entendu parler, nous n'avons pu comptabiliser celles organisées par certains lieux ou manifestations, faute d'avoir pu obtenir un chiffre précis.

¹⁶ Idem note 15, d'autant que le recensement des rencontres a pris fin au 31 juillet ; nous n'avons donc pas connaissance de tous les projets prévus au 4^e trimestre 2012.

Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, L'Armitière accueille chaque année 70 auteurs pour des rencontres-dédicaces,¹⁷ La Galerne 80 auteurs, les différents festivals et salons entre 20 et 100 auteurs chacun, et le prix des dévoreurs de livres 15 auteurs.



A - La typologie des rencontres

1 - Les dédicaces

Les dédicaces seules constituent le « degré 1 » de présence des auteurs. Fondées sur la rencontre individuelle entre l'auteur et ses lecteurs, pour une durée de une à quelques minutes (un peu plus dans le cas de la bande dessinée où l'auteur réalise la plupart du temps un dessin), elles ne mettent pas en jeu de notion de projet avec l'auteur, d'animation ou de médiation de la part de l'invitant. Les auteurs font la plupart du temps l'aller-retour dans la journée (un peu plus pour certains salons et festivals, où certains auteurs restent parfois tout le week-end), et laissent peu d'empreinte de leur passage sur le territoire. L'essentiel se jouant dans la courte relation auteur-lecteur.

¹⁷ Cf. ci-dessous, note 21.

Les dédicaces seules ont lieu principalement dans les salons et dans certains festivals¹⁸ très proches dans leur forme de salons,¹⁹ ainsi que dans certaines librairies.

L'objectif premier est de vendre des livres, puis de faire connaître les auteurs.

Salons et festivals accueillent ces derniers en nombre, au point parfois que l'on a l'impression que la qualité de la manifestation devrait se jauger à l'aune du nombre d'auteurs invités plus qu'à celle de la qualité artistique des propositions.

Notons, concernant les salons et festivals, que dans la plupart des cas, certains des auteurs invités sont accueillis pendant la manifestation ou en amont de celle-ci pour des rencontres, des tables rondes, des débats ou conférences, en grande majorité en direction des publics scolaires ou jeunes publics (dans le cadre de partenariats avec les écoles et les bibliothèques). Nous y reviendrons (Cf. III Les présences courtes).

2 - Les dédicaces assorties de rencontres

Selon les cas, la dédicace prime sur la rencontre ou, à l'inverse, la rencontre est première.

Dans le cadre des **prix littéraires**, les dédicaces sont assorties d'un temps de rencontre avec l'auteur, ne serait-ce qu'au moment de la remise des prix.

Comme pour les salons et festivals évoqués ci-dessus, un temps de rencontre est quasi systématiquement proposé avec certains auteurs en amont ou pendant l'événement. (Cf. III Les présences courtes)

Le public des prix est, en Haute-Normandie, exclusivement un public jeunesse, convié la plupart du temps via un partenariat avec des établissements scolaires ou des bibliothèques. L'objectif principal de ces prix littéraires à destination de la jeunesse est de faire découvrir la littérature et de donner le goût de la lecture.

Dans les **librairies**, les dédicaces peuvent être assorties de rencontres, animées ou non. En fonction des cas, soit la dédicace prime, et la rencontre vient en plus²⁰ (ou pas, en fonction de l'auteur, du public présent) de façon informelle, soit la rencontre, préparée et animée par un modérateur, est suivie d'une séance de dédicace.²¹ Dans la majorité des cas étudiés, il s'agit de discussions informelles qui se déroulent pendant la séance de dédicaces. Seuls trois librairies proposent une véritable rencontre conduite par un animateur (libraire ou employé de la librairie) suivie d'une séance de dédicaces.



Rencontre avec Paul Fournel, librairie L'Armitière, Rouen, le 11 04 2012

¹⁸ Les salons, prix et festivals sont des projets qui requièrent un traitement particulier dans cette typologie. Ils sont constitués d'une somme d'interventions ponctuelles des auteurs sur une durée qui peut aller jusqu'à 2 ou 3 jours, sans que cette présence ne fasse projet (il s'agit plutôt d'une itération du même). Nous avons choisi de les traiter sous deux angles : dans cette partie les interventions prises isolément et dans le point 4 la manifestation dans son ensemble.

¹⁹ C'est à dire fondés essentiellement sur la présence d'auteurs pour des dédicaces, avec éventuellement quelques rencontres, par différence avec les festivals, plus proches de l'acception rigoureuse du terme, fondés sur la représentation artistique.

²⁰ Nous utiliserons dans ce cas le terme de dédicace-rencontre.

²¹ Nous parlerons alors de rencontre-dédicace.



Rencontre avec Frédéric Pommier, librairie La Galerne, Le Havre, le 15 05 2012



Librairie À la page, Louviers, le 31 05 2012

Les **objectifs** sont variables en fonction des librairies mais on peut identifier un certain nombre d'objectifs communs :

- communiquer sur la librairie et contribuer à la faire connaître,
- faire venir un public nouveau, promouvoir la librairie en termes d'image et de notoriété,
- fidéliser les clients, leur faire plaisir, leur apporter un plus, une valeur ajoutée par rapport aux grandes surfaces du livre,
- créer une animation, un temps de rencontre, faire vivre la librairie.

Les propos de Serge Wanstock, responsable de la librairie La Galerne, lors de la Cogitation #8 sur l'avenir de la librairie indépendante, résumant assez bien ces objectifs partagés « *La venue d'auteurs représente un soutien aux librairies, en font un lieu sympathique, dynamique et vivant.* »

On observe là un positionnement des librairies indépendantes non pas comme de simples commerces, mais également comme acteurs culturels de la cité. Cette dualité de fonctions n'est pas, pour certains partenaires, sans soulever des questions, tant elles sont parfois perçues comme antinomiques. Ainsi, les collectivités peuvent-elles soutenir les librairies indépendantes sans risquer de se le voir reprocher par d'autres commerces, notamment les grandes surfaces du livre ? Et si oui, à quel titre ? Pour quels projets ? Nous sommes ici au cœur de notre sujet, car les animations et rencontres d'auteurs représentent précisément le type d'actions relativement coûteuses, non rentables, chronophages et appartenant plutôt au champ culturel qu'au champ commercial, et donc susceptibles d'être aidées.

Quelques librairies indépendantes ont expérimenté à cette occasion, à leurs dépens ou à leur profit, cette divergence des points de vues. L'une d'elles s'est vue refuser l'affichage public municipal pour annoncer les rencontres d'auteurs ; dans une autre commune, *a contrario*, les librairies sont les seuls commerces présents dans le cadre d'un festival culturel. La position des médiathèques lors de rencontres d'auteurs reflète bien cette ambivalence : certaines trouvent logique de collaborer avec le libraire pour une table de livres, quand d'autres ne conçoivent pas la présence de commerces au sein d'un établissement public. Une piste de solution se trouve peut-être chez cette librairie jeunesse, qui a créé en parallèle une association destinée à gérer les projets culturels.

Les rencontres d'auteurs en librairie n'ont donc pas d'objectif commercial à court terme (les ventes sont en moyenne de 15 ou 20 livres le jour même, plus quelques exemplaires avant et parfois dans les jours qui suivent), mais jouent sur l'image, la notoriété du lieu, ce qui s'apparente à un pari sur le moyen-long terme. À court terme, ces rencontres sont organisées « à perte » : accueillir un auteur demande un investissement minimum en communication, organisation, repas, transport, même si celui-ci est souvent pris en charge par l'éditeur, et parfois en hébergement.

Parmi les objectifs qui diffèrent selon les lieux, on trouve :

- se faire plaisir en accueillant un auteur qu'on apprécie,
- faire découvrir des auteurs peu connus ou inviter un auteur connu pour faire plaisir aux clients,
- diffuser la culture, faire découvrir la littérature contemporaine, soutenir les auteurs,
- travailler avec les partenaires, « séduire » les bibliothèques en vue de futurs marchés publics.

Le nombre de personnes présentes à ces rencontres se situe la plupart du temps entre 20 et 50 (hors situation exceptionnelle : auteurs très connus, célébrités locales...). Ce sont majoritairement des femmes, entre 40 et 65 ans (hors jeunesse et bande dessinée). Le public est composé d'un gros noyau d'habitues de la librairie et d'un nombre variable de lecteurs fidèles de l'auteur.

Comment s'effectue le **choix des auteurs** ?

Notons que, à de rares exceptions, les invitations d'auteurs correspondent à la parution d'un ouvrage dans une période relativement récente. La condition *sine qua non* pour l'auteur invité est donc d'avoir une actualité littéraire.

Plusieurs critères sont ensuite mis en avant : parce qu'ils sont appréciés du (ou d'un) libraire (le texte ou l'auteur), parce qu'ils sont connus (notoriété) ou présents dans l'actualité littéraire, parce qu'ils sont proposés par le représentant de l'éditeur, parce qu'ils vivent dans la région, passent de temps en temps à la librairie et qu'on les connaît ou qu'ils sollicitent une invitation pour une séance de dédicace.

Concernant les sollicitations, nombreuses, des auteurs de la région, les libraires dans leur ensemble, effectuent une sélection. Les grandes et moyennes librairies réservent entre 20 et 25% de leurs dédicaces-rencontres aux auteurs régionaux, en effectuant une sélection assez rigoureuse. Les petites librairies sont plus enclines à les accueillir et moins sélectives dans leurs choix.

La prise de **contact avec les auteurs** s'effectue :

- soit par le biais des maisons d'édition, via les représentants ou les attachés de presse, mais cela s'avère souvent complexe, tout particulièrement pour les petites librairies et, à plus forte raison, lorsqu'il s'agit d'auteurs connus, plus sollicités et qui sélectionnent leurs rencontres dans le cadre de la promotion d'un ouvrage,
- soit en prenant contact directement avec les auteurs, parce qu'ils sont de la région ou y ont une résidence secondaire et passent de temps en temps à la librairie,
- soit, principalement pour quelques petites librairies qui « jouent la débrouille » car elles n'ont pas le poids suffisant pour que les maisons d'édition s'intéressent à elles, par le biais de rencontres dans les salons, via le web et les réseaux sociaux, ou par l'intermédiaire de réseaux d'auteurs qui communiquent les coordonnées d'autres auteurs.

Ce réseau fonctionne particulièrement pour quelques librairies dont la qualité de l'accueil est reconnue par les auteurs et qui ont tissé quelques liens avec eux. C'est cette même qualité d'accueil qui est présentée comme la condition nécessaire pour accéder à la reconnaissance des éditeurs, et espérer ainsi pouvoir les solliciter pour accueillir des auteurs connus. Il s'agit donc de faire ses preuves en proposant des rencontres de qualité, où l'auteur se sent accueilli, lu et choisi pour son œuvre, et où le public est suffisamment nombreux.

Deux remarques pour conclure sur les dédicaces-rencontres en librairie :

- Il n'y a pas de circulation organisée²² des auteurs entre les librairies de la région, alors même que certains auteurs viennent dans plusieurs librairies à des moments différents. Chacun invite donc dans son coin, ce que déplorent certains libraires. Nous voyons deux raisons principales à cette absence de partenariat entre libraires autour de la venue

²² À l'exception de quelques « tournées » organisées par des éditeurs.

d'auteurs. D'une part, la proximité de Paris ne rend pas la mutualisation nécessaire et, d'autre part, les libraires ne se sont pas organisés sur cette question, contrairement à d'autres régions comme Paca ou Aquitaine, notamment au sein de l'association des libraires de Haute-Normandie.

- Les librairies sont également très souvent partenaires de bibliothèques, associations, établissements scolaires, salons, festivals ou prix littéraires, etc., lorsqu'ils organisent des rencontres d'auteurs. Elles tiennent une table de livres, dans le lieu de l'événement, où les auteurs peuvent dédicacer leurs ouvrages.

Beaucoup de petites **bibliothèques** (souvent en milieu rural) accueillent des auteurs pour des rencontres et dédicaces (avec présence de libraires partenaires). Ces événements sont produits, la plupart du temps, avec le concours ou à l'initiative des bibliothèques départementales. Ils ne s'inscrivent pas dans une programmation pérenne mais ont lieu ponctuellement, pour une occasion particulière : une proposition de la BDP, une manifestation locale, départementale, régionale (prix littéraire, festival) ou nationale (Printemps des Poètes, À vous de lire...), une sollicitation d'un enseignant ou d'un auteur local, ou bien encore un projet d'animation de la bibliothèque.

Comme nous le disions en préambule, il est difficile, voire impossible, de tous les recenser, car il n'y a bien souvent pas ou peu de communication dans les réseaux institutionnels, pas de sollicitation des institutions pour des financements (les auteurs locaux viennent souvent gracieusement et, dans le cas de partenariats, les frais sont partagés entre les partenaires opérationnels) et donc peu de traces durables, hors les archives de la presse locale, lorsqu'un article a annoncé ou rendu compte de l'événement.

Les bibliothèques plus importantes (dans les grandes agglomérations et les villes moyennes) organisent des rencontres plus régulières dans le cadre d'une programmation ou en lien avec des manifestations (partenariats), une actualité éditoriale ou des sollicitations de partenaires. Ces rencontres sont la plupart du temps assorties de dédicaces (avec présence d'une librairie partenaire).

Les objectifs les plus fréquemment évoqués, pour ces rencontres-dédicaces en bibliothèque ou médiathèque sont : valoriser les collections, créer une animation, faire vivre la bibliothèque et répondre à une sollicitation ponctuelle (partenaire, auteur).

Le public est compris entre 5 et 20 personnes, mais il peut être beaucoup plus nombreux si l'auteur est connu, nationalement ou localement. Il est majoritairement féminin et a entre 40 et 65 ans (hors accueil d'auteurs qui touche un public spécifique : jeunesse, bande dessinée...).

3 – Les rencontres (sans dédicace) ont lieu essentiellement dans les établissements scolaires, principalement autour de prix, salons et festivals. On en trouve également quelques unes organisées par des médiathèques, lorsque la présence d'un libraire n'est pas possible ou pas souhaitée (pour les raisons évoquées ci-avant).

4 – Quelques conférences et cycles de conférences sont organisés, autour de thématiques, de problématiques universitaires ou, assez fréquemment, de l'histoire locale. Elles sont proposées par quelques bibliothèques, quelques manifestations littéraires, une librairie et les universités. La plupart du temps, comme pour les rencontres et dédicaces, les librairies sont partenaires des conférences organisées par les bibliothèques, les établissements d'enseignement supérieur ou les manifestations, en installant une table de livres.

5 – Quelques tables rondes et débats sont organisés dans certains salons et festivals. L'ARL, quant à elle, propose des Conversations, en partenariat avec un lieu ou un événement littéraire. Les objectifs sont de diffuser et de rendre accessibles au plus grand nombre la littérature et la connaissance.

6 – On trouve très peu de **lectures et de lectures-rencontres**,²³ et donc très peu d'occasions d'entendre lire les auteurs. Cette forme d'intervention présente pourtant un double intérêt :

- en lisant un extrait de texte, l'auteur donne un point d'appui au public présent, qui ne connaît pas nécessairement son œuvre ou l'ouvrage présenté. La rencontre pourra s'ancrer sur le passage lu, permettant ainsi à chacun de se sentir impliqué dans la rencontre. Cette lecture donne, de plus, à entendre le texte ;
- cette formule permet de rémunérer l'auteur en droits d'auteur, à condition que la lecture prime sur la rencontre et ne soit pas un simple prétexte pour régler l'épineuse question de la rémunération.

Précisons toutefois qu'il est nécessaire au préalable de s'assurer que l'auteur accueilli accepte de lire et le fait correctement.

7 – Les ateliers

Quelques ateliers d'écriture et d'illustration sont proposés, principalement à destination de la jeunesse, dans les bibliothèques, écoles, salons ou festivals, et occasionnellement dans quelques librairies. On trouve cependant assez peu d'ateliers ponctuels (en revanche, nous le verrons ci-après, nombre d'ateliers multiples sont organisés dans l'Éducation nationale, via les Cleac²⁴). L'association Fictions, à l'Université de Rouen, propose des interventions ponctuelles d'auteurs lors de certaines séances de ses ateliers réguliers.

8 – Les formations

Quelques structures et manifestations font intervenir des auteurs dans le cadre de formations professionnelles, à destination des enseignants ou des professionnels du livre.

B – La typologie des auteurs

De nombreux projets sont proposés avec des auteurs et illustrateurs pour la jeunesse : tous les prix littéraires, quelques gros salons et festivals, ainsi qu'une part importante des rencontres en médiathèque et, bien entendu, en librairie jeunesse. Les librairies généralistes, quant à elles, accueillent tous types d'auteurs.

Concernant la provenance géographique des auteurs invités, on note que les lieux et manifestations d'envergure trouvent un biais pour traiter la question des auteurs régionaux et locaux. L'enjeu est de ne pas les ignorer ni les exclure, de pouvoir proposer une réponse aux nombreuses sollicitations sans risquer d'être submergés de demandes et de se voir attribuer l'étiquette locale et ses corollaires : moindre qualité, visibilité réduite, public moins nombreux (à l'exception des fidèles, amis et connaissances). Différentes formules sont proposées pour leur donner une place (à part ou non), tout en conservant une exigence qualitative.

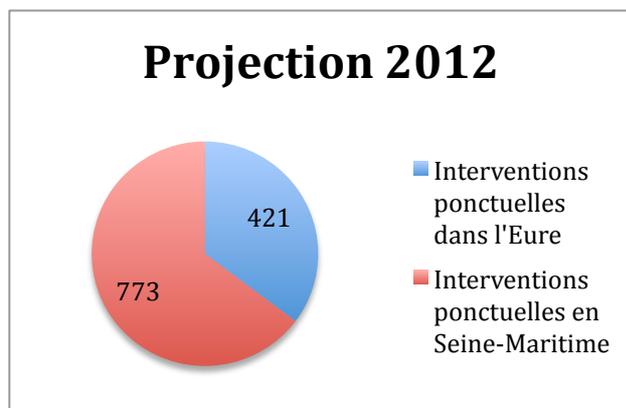
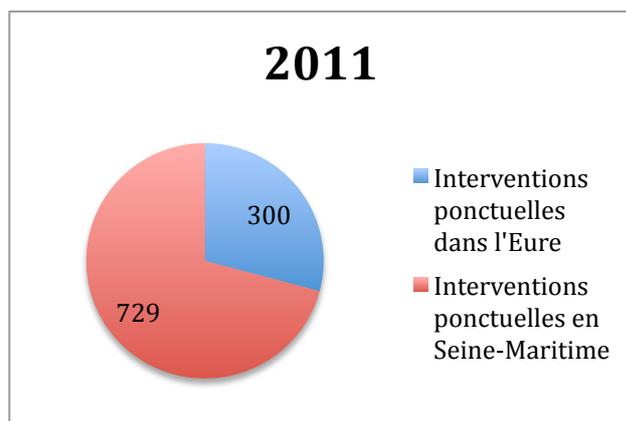
Les petites librairies et bibliothèques accueillent plus d'auteurs locaux. Elles sont en effet plus sensibles aux sollicitations, qu'il leur est plus difficile de refuser. Comme il leur est par ailleurs plus difficile d'inviter des auteurs reconnus ou à visibilité nationale, ces demandes leur permettent de créer des animations et de faire vivre le lieu pour un investissement moindre. Notons, pour conclure sur ce point, que nombre de salons, organisés par des petites communes rurales, accueillent exclusivement des auteurs régionaux (avec parfois un parrain célèbre), dont une part sont auto édités ou publiés par des petites maisons d'édition locales.

²³ Et celles-ci ne concernent, à de rares exceptions près, que les poètes.

²⁴ Conventions locales d'éducation artistiques et culturelles.

C – La répartition par territoires

Le nombre d'interventions ponctuelles est beaucoup plus important en Seine-Maritime que dans l'Eure. C'est une conséquence logique de la différence de quantité de population entre les deux départements (du simple au double) et de la présence de villes et d'agglomérations plus importantes en Seine-Maritime.



D – Les partenariats

Les **partenariats institutionnels et financiers** sont peu développés et peu nombreux pour les rencontres ponctuelles. La plupart du temps, il n'y a aucun ou qu'un seul partenaire (en dehors des festivals, salons et prix ; cf. ci-après).

Des **partenariats opérationnels** sont en revanche mis en œuvre : les librairies collaborent avec les bibliothèques, les salons, les festivals ou les prix pour assurer des tables de livres lors de rencontres d'auteurs, et assurent l'essentiel des ventes de livres lors des salons ; les bibliothèques sont partenaires des salons, festivals et prix. L'Éducation nationale est un partenaire très présent et sollicité, tout particulièrement autour de la littérature jeunesse.

En revanche, on n'observe quasiment pas de partenariat des librairies entre elles, par exemple pour une mutualisation des moyens autour de la venue d'auteurs, alors qu'existe l'association des libraires de Haute-Normandie.

E – La rémunération, le transport, l’hébergement et la restauration (THR), et les conventions

La grande majorité des dédicaces en librairie, dans les salons et les festivals ne sont pas rémunérées et ne font pas l’objet d’une convention. Concernant les modalités d’accueil, il est assez fréquent que l’éditeur prenne en charge le transport ; la question de l’hébergement se pose rarement car, comme nous l’avons vu, la plupart des auteurs font l’aller-retour dans la journée (le cas échéant, il est pris en charge par l’organisateur) ; les repas sont offerts aux auteurs.

En librairie, si un temps de rencontre est organisé en plus de la séance de dédicace, les conditions sont les mêmes. En revanche, en médiathèque, les auteurs sont parfois rémunérés pour les rencontres assorties de dédicaces ; idem pour les festivals, les salons et les prix (et de façon quasi systématique dans le cas de rencontres scolaires en amont de la manifestation).

Quel bilan pouvons-nous faire de ces rencontres ponctuelles ?

Une des grandes richesses de la Haute-Normandie est d’accueillir un très grand nombre d’auteurs de passage. Par voie de conséquence, un public très important a de multiples occasions de rencontrer des auteurs, tout particulièrement en littérature jeunesse, via les prix littéraires dont l’Éducation nationale est partenaire. Ainsi, de nombreux enseignants ont développé l’habitude de travailler avec des auteurs.

La région compte un grand nombre d’acteurs dynamiques et compétents, que ce soient des librairies, des médiathèques, ou des festivals, salons ou prix littéraires.

Parallèlement à ce constat positif, un certain nombre de difficultés et de problèmes apparaissent :

- Pour les librairies et les bibliothèques, se pose la question du financement de la venue d’auteurs : la prise en charge du transport et de l’hébergement, si nécessaire, et de la restauration, mais également la rémunération des auteurs pour les interventions en bibliothèque. Les unes comme les autres ne disposent au mieux que de budget modique, n’ont pas ou peu d’aides pour ces projets. La situation étant naturellement plus sensible pour les petites structures.
- Pour les bibliothèques se pose le problème de l’absence de formation à la médiation, à la méthodologie de projet et à l’accueil d’auteurs. Avec pour conséquence une crainte face à l’inconnu, des fantasmes sur l’ampleur des difficultés à affronter (s’en faire toute une histoire) ou, à l’inverse, une sous-estimation des tâches nécessaires à la mise en œuvre de ces projets. Dans tous les cas, on observe une méconnaissance de la façon dont on sollicite, rémunère, accueille les auteurs, si bien qu’*in fine* parfois, rien ne se passe.
- Pour certaines librairies et médiathèques, la question de savoir comment obtenir le contact des auteurs se pose de manière aiguë ; en effet, les maisons d’édition font parfois barrage. Notons que ce n’est pas le cas de toutes : pour certaines cela semble se faire assez naturellement.
- Un, sinon LE problème récurrent concerne la rémunération des auteurs : Comment les payer ? Question qui la plupart du temps trouve sa réponse dans les préconisations tarifaires de la Charte des auteurs et illustrateurs pour la jeunesse (interprétées comme ayant valeur légale, c’est un autre problème). Ce qui revient à répondre à la question « Comment ? » par la réponse à la question « Combien ? ». Le tarif de la Charte, soit, mais en note de droits d’auteur, sur facture, en salaire ? Silence perplexe... Nous y reviendrons.
- Le passage des auteurs sur le territoire, sans empreinte, sans ancrage est l’un des traits les plus marquants, nous l’avons souligné au début de ce chapitre. Voici donc le revers de la médaille : si le fait d’accueillir de nombreux auteurs de passage est un point fort, le fait de ne pouvoir développer de projets de fond autour de leur présence est indéniablement une faiblesse. Cette fugacité rend en effet complexe, voire impossible, toute logique de projet, toute imprégnation, toute véritable relation au territoire et tout soutien au travail de création.

La proximité de Paris

- Elle est indéniablement la principale raison de cet état de fait. La possibilité de faire l'aller-retour dans la journée et le faible coût du transport incitent les uns et les autres à fonctionner ainsi. S'il est aisé et relativement peu coûteux d'inviter un auteur, son arrivée en début d'après-midi et son départ à 20h ne facilitent pas de véritables rencontres.
- Elle n'explique cependant pas tout, concernant l'absence de relations tissées avec le territoire ou ses acteurs. Ainsi certains lieux et manifestations ont su créer des liens solides avec des auteurs de passage. C'est le cas de quelques libraires, qui recherchent cet échange en les invitant, les accueillent aussi pour ce plaisir, par-delà l'effet publicitaire ou communicationnel.
- Elle n'est donc pas réductrice. L'attention et l'intérêt que l'on porte aux auteurs, l'intention qui préside à leur accueil, la qualité de celui-ci, le « plus » qu'on peut leur apporter, peuvent poser les bases d'une relation durable, favorable au développement de projets au long cours. Notons, pour conclure sur ce point, l'exception que représente Fécamp, où les auteurs invités demandent au contraire à rester plusieurs jours, afin de profiter d'un week-end au bord de la mer.

Quelques pistes de travail et de réflexion concernant les présences ponctuelles

- Une aide de l'État ou de la Région (ou une aide commune) pour les projets culturels et d'animations en librairie, pourrait permettre d'y développer les rencontres d'auteurs.
- La mise en œuvre de partenariats, d'une mutualisation des moyens entre une librairie, une bibliothèque, un établissement scolaire ou un lieu culturel permettrait de faire venir des auteurs pour plusieurs rencontres, de partager les coûts et de leur proposer un temps de présence plus long. L'ARL pourrait favoriser la circulation des informations, contribuer à la mise en réseau des acteurs.
- La réactivation de réseaux existants, notamment l'association des libraires de Haute-Normandie et une sensibilisation du groupe régional de l'association des bibliothécaires français (ABF), permettrait d'organiser la venue des auteurs, de partager les coûts et de solliciter, via l'association, une aide financière.
- Des cycles de formation sur l'accueil et la rémunération des auteurs, la méthodologie de projet, la médiation culturelle en direction notamment des bibliothécaires, sont indispensables à mettre en œuvre (via l'ARL, l'ABF, les BDP).
- Enfin, le site de l'ARL pourrait servir de support à des captations de rencontres.

III – Les présences courtes

Il s'agit pour l'essentiel de présences d'auteurs sur plusieurs jours en amont de festivals, de salons et de prix littéraires - la plupart du temps pour des rencontres avec des publics scolaires -, de projets et séjours d'animation littéraire, et de quelques rares séjours de création et d'animation. Il n'existe à notre connaissance aucun séjour de création seule.

A – Les salons, festivals et prix littéraires

Ils occupent, comme nous l'avons dit précédemment, une place particulière dans cette typologie. La manifestation en elle-même se déroule la plupart du temps sur deux ou trois jours (souvent le week-end), mais les auteurs y effectuent un type d'interventions (dédicaces et rencontres principalement mais aussi, pour certains d'entre eux, quelques tables rondes et débats, voire conférences) qui tiennent plus de l'intervention ponctuelle (ou d'une somme d'interventions), sans que cela ne prenne la forme d'un projet sur la durée (non pas un tout mais une somme de parties juxtaposées). Les auteurs sont accueillis, la plupart du temps, pendant toute la durée de la manifestation, sans avoir toutefois une obligation de présence continue.

Dans la plupart des cas, quelques auteurs sont accueillis en amont pour des interventions (rencontres ou ateliers) avec des publics scolaires, en bibliothèque, dans des centres de loisirs ou dans les établissements pénitentiaires.

Ces rencontres et animations littéraires, en amont de la manifestation, concernent presque exclusivement des publics jeunes et captifs, autour de la littérature jeunesse, l'illustration et la bande dessinée.

Autres traits saillants, concernant ces manifestations :

- nombre de salons, dans les petites communes rurales, accueillent principalement des auteurs locaux,
- certains festivals sont très proches dans leur forme des salons (Cf. II A 1),
- les festivals, salons et prix travaillent tous avec des partenaires ; les plus fréquents sont les bibliothèques, les établissements scolaires et les librairies.

1 – Quelles sont les **modalités d'intervention** des auteurs ?

- Dans les salons, il s'agit surtout de dédicaces, mais il y a généralement aussi quelques rencontres (avec les scolaires, notamment) et parfois des débats et conférences,
- dans les festivals, les auteurs sont présents pour des rencontres et dédicaces, beaucoup plus rarement pour des lectures,
- les prix littéraires proposent principalement des rencontres avec les classes participantes, au moment de remise de prix ou en amont, la plupart du temps assorties de dédicaces pour les élèves qui le souhaitent.

Nombre de manifestations événementielles songent à développer un travail de fond, sur la durée, le plus souvent en amont de l'événement, pour travailler différemment avec les publics, toucher un nouveau public, manière d'informer, de communiquer et de développer des projets d'action culturelle autour de la manifestation par le biais de la présence d'auteurs.

Certains festivals ou salons, bien installés et en recherche de nouveaux projets mais qui ont atteint leur capacité de développement maximale (humaine, financière), explorent également ce mode de développement. Cela leur permet en outre de solliciter d'autres sources de financements (CNL, Cleac).

On a cependant parfois l'impression que cela se fait par défaut, à rebours du processus logique : comme on ne sait pas comment financer le développement du projet ou quel projet initier, on

prend appui sur des dispositifs de financements existants, afin de tenter d'y faire entrer un projet.

Notons que le désir d'un projet sur la durée émane parfois des partenaires du projet. Ainsi, quelques bibliothèques et collectivités locales ont demandé aux organisateurs de la manifestation Place à la poésie d'accueillir quelques auteurs, une dizaine de jours en amont de l'événement, pour mener un projet d'action culturelle.

2 – Les festivals ont pour **objectifs** principaux :

- de créer un temps festif, qui ait une visibilité, en accueillant suffisamment d'auteurs pour atteindre une masse critique,
- de rendre la littérature accessible à tous, de faire découvrir des auteurs, de valoriser la littérature ou un genre littéraire en particulier,
- de rendre présents les auteurs vivants,
- de toucher un public varié.

Pour les auteurs, ils représentent des occasions de rencontres entre professionnels, des temps festifs et un moyen de promouvoir leurs livres.

Les salons (et les festivals proches des salons) ont pour objectif premier de vendre des livres. Les objectifs recensés ci-dessus sont également présents, mais secondaires.

Pour les prix littéraires, il s'agit avant tout de faire découvrir la littérature jeunesse, de développer le plaisir de la lecture, de permettre de rencontrer des auteurs et de découvrir le travail de création littéraire.

3 – Comment s'effectue le **choix des auteurs** ?

La plupart des manifestations composent avec les paramètres suivants ; c'est ensuite le dosage qui donne sa tonalité à l'événement :

- la nécessité d'avoir des têtes d'affiches (prix littéraires, notamment) et le désir de faire découvrir des auteurs moins connus,
- l'impératif de coller à l'actualité littéraire,
- l'objectif de poser un regard, de donner un aperçu de la littérature contemporaine, de l'un de ses genres ou d'une thématique spécifique,
- la contrainte de visibilité et l'exigence qualitative,
- la question des auteurs régionaux et locaux, mais également des réseaux amicaux et professionnels,
- et enfin, les contraintes de disponibilité des auteurs, en fonction de leur actualité, de leur notoriété, etc.

B – Les ateliers d'écriture réguliers

Il y en a très peu, hors ceux qui sont proposés dans le cadre des Cleac (Cf. ci-après). L'Université du Havre et l'Esadhar, dans le cadre du nouveau Master Lettres et création littéraire, proposeront à leurs étudiants, dès le mois d'octobre 2012, des sessions d'ateliers d'écriture.

C – Les séjours d’animation littéraire

La plupart sont portés par la Drac, l’Éducation nationale et les collectivités, dans le cadre des Cleac (Cf. ci-dessous). Il en existe cependant quelques-uns, organisés de façon occasionnelle par des théâtres.

Le lycée Anguier à Eu propose également chaque année des séjours d’auteurs québécois, à l’occasion du Printemps des poètes. Présents deux semaines pour différentes rencontres, ateliers et lectures, ils sont hébergés à la Maison des artistes, mise à disposition par la municipalité.

Rien de tel en revanche dans les médiathèques ou les librairies.

Les Conventions locales d’éducation artistiques et culturelles (Cleac)

Les Cleac sont présentées comme des « résidences d’action culturelle », essentiellement centrées sur le projet d’animation culturelle de l’auteur, celui-ci ne disposant ni de temps ni de financement pour développer son propre travail de création.

Les collectivités qui ont mis en œuvre un Cleac littéraire sont les communautés de communes de l’Andelle et du Neubourg (Cf. Annexe 4), et les communes de Fécamp et de Pont-Audemer.

Les communes de Bernay et Darnétal démarrent un Cleac littéraire en septembre 2012 et les communes de Neufchâtel-en-Bray, Saint-Étienne-du-Rouvray et Vernon étudient la possibilité d’initier de tels projets.

Le dispositif

- Les partenaires institutionnels sont : la Drac Haute-Normandie, l’Inspection académique, les collectivités locales (commune ou communauté de communes), le Rectorat (Daac). Dans certains cas, en fonction des spécificités du projet ou du territoire, d’autres partenaires sont présents, la Direction régionale de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt (Draaf) au Neubourg ou l’association Cordage à Fécamp.
- Le financement est tripartite : État (Drac Haute-Normandie) et collectivités locales à parité, et l’Éducation nationale en fonction du budget disponible.
- Les partenaires opérationnels sont : les établissements scolaires, l’Inspection académique, les collectivités locales et, en fonction des cas, les médiathèques, le musée, le service du patrimoine, les centres de loisirs, les librairies, les maisons de retraite, etc.

Les objectifs principaux

- Proposer un parcours artistique et culturel dans une démarche participative.
- Mettre en œuvre des projets éducatifs, artistiques et culturels impliquant les établissements scolaires, les acteurs du livre et de la lecture, et les associations et les services de la collectivité (maisons de retraite, centres sociaux et de loisirs).
- Fédérer différents acteurs autour d’un projet commun.
- Permettre la rencontre avec un auteur engagé dans un travail de création.
- Impliquer les élèves dans une pratique d’écriture.
- Stimuler le goût pour la lecture et favoriser l’accès aux lieux culturels.

La durée est variable en fonction des projets : entre trois et quatre semaines (entre 15 et 20 journées d’intervention), réparties sur plusieurs mois, comprenant la formation préalable ou la rencontre des enseignants, les interventions et le temps de restitution.

Les publics concernés sont ceux des établissements scolaires (du primaire au lycée) :

- les enseignants dans le cadre d’une formation préalable,

- 4 à 6 classes dans lesquelles l'auteur réalise plusieurs interventions, mène un projet de création avec les élèves, qui donnera lieu à une restitution (également nommées « classes porteuses »),
- jusqu'à 15 classes dans lesquelles l'auteur intervient une fois et avec lesquelles il a parfois un échange épistolaire (également nommées « classes curieuses »),
- et parfois des « classes associées », avec lesquelles il correspond sans intervenir physiquement,
- les publics des lieux partenaires : maisons de retraite, bibliothèques, librairies, centres sociaux et centres de loisirs...

Le choix de l'auteur

Il s'effectue la plupart du temps à partir d'un cahier des charges ou d'appel à projet, dans lequel il est demandé aux auteurs de fournir un dossier présentant leur démarche artistique et culturelle ainsi que les projets qu'ils ont déjà menés avec des enfants, une note d'intention décrivant le ou les projet(s) qui pourrai(en)t être développé(s) dans le cadre du Cleac en lien avec le territoire ou la thématique retenue, ainsi qu'un curriculum vitae et une bibliographie.

Ensuite, un comité de sélection se réunit pour choisir. Parfois le choix s'effectue à partir de propositions de l'un ou de l'ensemble des partenaires, sans recourir à l'appel à candidature.

La rémunération et la convention

Les auteurs perçoivent une rémunération journalière, correspondant à leurs journées d'intervention, sur la base du tarif préconisé par la Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse, soit 364 euros net. Ils sont réglés sur présentation d'une facture. Leur transport, hébergement et restauration sont pris en charge.

En revanche, dans la majorité des cas il n'y a pas de convention passée avec les auteurs. Pour le reste, les situations sont diverses et nous n'avons obtenu que peu d'informations sur ce sujet. Il semblerait que, dans certains cas, les auteurs signent un cahier des charges. L'impression nette qui se dégage est que les auteurs s'impliquent sans connaître précisément ce sur quoi ils s'engagent et quels sont les engagements de l'organisateur.

Une convention cadre entre les partenaires (ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Éducation Nationale et Collectivité Locale) est en revanche systématiquement élaborée.

Un comité de pilotage, composé de représentants de la Drac, de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (Inspection académique), de la collectivité locale et parfois du Rectorat (Daac) se réunit une fois par an.

Un comité technique de suivi, composé des mêmes partenaires et de partenaires opérationnels se réunit trois ou quatre fois par an.

Les Cleac ont notamment pour objectif de proposer des réponses à des problématiques liées à l'accès à la culture, à la pratique de la lecture ou à l'illettrisme, sur des territoires bien souvent défavorisés en matière d'équipements culturels ou dits sensibles.

Les auteurs sont ainsi impliqués dans des projets qui débordent le strict champ artistique et culturel, sans toujours bénéficier de la présence de structures qui puisse les accompagner ou les soutenir. En effet, à la différence, notamment, du spectacle vivant ou des arts plastiques, les auteurs n'ont pas besoin de lieu ou d'équipement spécifique pour intervenir. Ils sont ainsi privilégiés pour intervenir sur des territoires dépourvus d'infrastructures culturelles. Seconde différence avec les domaines artistiques sus mentionnés, les auteurs ne sont pas entourés d'équipes artistiques, techniques ou administratives. Ils sont donc confrontés, seuls, à des situations qui peuvent s'avérer complexes et délicates.

Faut-il pour autant renoncer à toute intervention artistique lorsqu'il n'y a pas sur le territoire de structure en capacité d'accompagner l'artiste, au risque de créer une forme de double peine ? Probablement non, mais il faudra trouver un biais pour que les auteurs puissent être systématiquement accompagnés par une structure et une personne référente, qui dispose de temps (sur son temps de travail) et d'un minimum de moyens pour cela.

En effet, intervenir sur des territoires sensibles, dépourvus d'équipements culturels, pour mener des projets relativement lourds et complexes, qui requièrent une grande implication auprès de publics souvent éloignés de l'offre culturelle, demande de s'entourer de grandes précautions.

En l'absence d'un projet solidement élaboré et d'une implication forte de la collectivité et des différents partenaires, les Cleac peuvent, sous de nobles intentions, générer des situations difficiles pour les auteurs ou les porteurs de projets, comme nous avons pu le constater. Ils se situent en effet à la croisée d'enjeux politiques, territoriaux, sociaux-culturels et artistiques complexes.

Quelques pistes de réflexion

- Il serait nécessaire de repartir de la notion de projet et d'inverser la hiérarchie dispositif / projet telle qu'elle se présente dans nombre de cas. On a en effet parfois le sentiment d'une prééminence du dispositif, qui voudrait proposer une réponse à des problématiques territoriales, mais vient se « plaquer » sur une réalité complexe sans en éprouver suffisamment tous les contours.

Il nous semblerait plus fécond de repartir du territoire et de ses spécificités afin d'élaborer le projet à partir d'une étude préalable et d'une concertation avec les acteurs de terrain, pour ensuite définir le dispositif adapté et l'ajuster aux particularismes locaux. Le risque induit par la primauté du dispositif de financements sur le projet est de générer un enchaînement causal qui ne puisse tenir compte des situations spécifiques.

- Il faudrait définir un cahier des charges (ou une charte d'accueil), qui pose des conditions minimales pour la mise en œuvre d'un tel projet :
 - l'obligation pour la collectivité locale de s'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet, et de proposer, si elle ne peut elle-même assurer le suivi en affectant une personne référente (disposant de temps pour cela, compris sur son temps de travail et non en plus de ses missions, sous forme de bénévolat), une structure ou une association culturelle qui soit en capacité de le faire,
 - la présence d'une structure porteuse et d'une personne référente disposant de temps pour accompagner l'auteur sont en effet des conditions *sine qua non* au bon déroulement de celui-ci.

Dans le cas contraire, on se trouve avec un dispositif morcelé entre les différents acteurs (ceux qui choisissent l'auteur et élaborent la convention ne sont pas toujours ceux qui l'accompagnent ensuite sur le terrain), l'auteur fait face à de multiples interlocuteurs et, dans certains cas, à une personne contrainte d'assurer la fonction de référent sur son temps personnel.

Cette nécessaire implication des collectivités locales et de structures référentes pose évidemment le problème des collectivités qui n'ont pas la compétence culturelle ou qui ne disposent pas d'équipements culturels en capacité d'effectuer ce travail. Des solutions alternatives pourraient dans ce cas être imaginées : former une personne sur place, faire appel à une structure culturelle proche ou impliquer un partenaire social ou associatif du territoire,

- des conditions d'hébergement, d'accueil et d'accompagnement qui permettent à l'auteur de se sentir à la fois autonome et encadré,
- un nombre plafonné d'interventions par jour ou par semaine (calendrier à élaborer avec l'auteur),
- l'obligation de réserver du temps à l'auteur pour son travail de création,

- la venue de l'auteur pressenti avant que la décision définitive ne soit prise, afin que celui-ci puisse rencontrer les partenaires et affiner avec eux le projet²⁵, découvrir le territoire et le lieu d'hébergement, élaborer la convention et le planning d'interventions. Ce n'est qu'après cette rencontre que pourra être conclu un engagement réciproque,
- l'obligation d'une convention élaborée et signée avec l'auteur, qui précise les objectifs du projet, les conditions de rémunération, les modalités de prise en charge des THR, le nombre et la nature des interventions, le référent du projet, etc.,
- un véritable suivi et un bilan entre l'auteur et les partenaires à l'issue du projet, qui laisse une véritable place à la parole de l'auteur. On constate en effet que la plupart d'entre eux n'osent évoquer les problèmes lorsqu'ils se présentent. Par méconnaissance de leurs droits, faute de savoir vers qui se tourner, par crainte que l'on ne fasse plus appel à eux (situation de déséquilibre générée par la grande précarité des auteurs), qu'on les fasse passer pour des mauvais coucheurs... Les raisons sont multiples, mais les effets parfois dévastateurs pour les auteurs eux-mêmes et pour le projet.

Ces quelques règles et précautions permettraient d'éviter que les projets ne soient trop soumis aux circonstances locales, aux contextes socio-politiques et de poser quelques garanties de bon fonctionnement. L'ARL pourrait être un partenaire précieux pour conduire cette réflexion, accompagner, former et conseiller les acteurs.

D – Les séjours de création et d'animation littéraire

L'Université du Havre, en partenariat avec le Volcan, a accueilli, pendant trois semaines, l'auteur de théâtre et metteur en scène Nadia Xerri L. pour un projet de création, de rencontres et de lectures-rencontres, de répétitions publiques et de diffusion de son travail. Elle y a conduit un travail de collecte de témoignages, en vue de l'écriture de sa prochaine pièce *Tout quitter*, à partir d'entretiens avec les étudiants et le personnel de l'université.

Au Havre également, l'auteur Nathalie Burel a mené un projet de création (observation, recueil de sons...) et d'animations (rencontres) au club de boxe Émergence.

Enfin, la Fabrique Éphéméride accueille régulièrement des auteurs sur des périodes variables (autour d'un mois) pour un travail de création, de rencontres et d'ateliers.

E – La typologie des auteurs

Le nombre de projets est trop restreint pour que nous puissions en tirer des informations précises et pertinentes.

Un seul trait saillant : beaucoup de projets font appel à des auteurs jeunesse. Cela s'explique par le fait que de nombreux festivals, salons et prix littéraires travaillent en partenariat avec des établissements scolaires et que les Cleac représentent la grande majorité des séjours d'auteurs.

F – La répartition par territoires

Il est délicat d'analyser les données sur un nombre aussi restreint de projets et sur deux années seulement.

On notera toutefois que la proportion de projets entre la Seine-Maritime et l'Eure est à peu près la même que celle des rencontres ponctuelles. La Seine-Maritime compte 15 projets en 2011 et

²⁵ Situation pour le moins paradoxale où l'on demande aux auteurs, dans les appels à candidature, de produire un projet en lien avec un territoire et des acteurs qu'ils ne connaissent pas. Ainsi certains se voient-ils reprocher de n'avoir pas produit un projet suffisamment cohérent avec des enjeux territoriaux dont ils n'ont qu'une très vague idée.

26 en 2012, quand l'Eure en compte 7 en 2011 et 13 en 2012. Le ratio correspond à celui du nombre d'habitants.

G – Les partenariats institutionnels et financiers

Dans la majorité des cas, il s'agit de l'Éducation nationale (Rectorat, Inspection académique), de la Drac Haute-Normandie et des collectivités locales.

H – Les partenariats opérationnels

Les plus fréquents sont les établissements scolaires, les librairies, les bibliothèques et les services des collectivités locales.

I – La rémunération, le transport, l'hébergement et la restauration, et les conventions

Pour ce qui concerne la rémunération, le tarif proposé par la Charte fait ici aussi office de norme. Pour le mode de rémunération, le flou et la confusion règnent. Les auteurs sont donc la plupart du temps rémunérés sur facture, mais par défaut ou par méconnaissance des modes de rémunération possibles.

Le transport, l'hébergement et la restauration sont la plupart du temps pris en charge, mais selon des modalités variables : soit ils sont compris dans la rémunération, soit un logement est proposé chez l'habitant, les repas pris à la cantine...

Nous n'avons pas pu obtenir d'informations fiables sur les conventions, ce qui nous laisse à penser que cette pratique est encore peu répandue. Pour les festivals, salons et prix, un courrier et une feuille de route sont parfois adressés aux auteurs. Pour les Cleac, il n'y a, a priori, pas de convention élaborée et signée avec l'auteur.

Quel bilan tirer de ces présences courtes ?

La plupart des projets associent plusieurs partenaires et travaillent en direction de publics variés (avec toutefois une nette prééminence du jeune public, via les établissements scolaires). Une mutualisation des moyens est ainsi mise en œuvre autour de l'accueil d'auteurs pour des animations littéraires.

Les actions menées au sein de l'Éducation nationale, en multipliant les occasions de rencontrer des auteurs, permettent aux élèves de bénéficier de véritables parcours tout au long de leur scolarité, et de découvrir de façon participative le processus de création littéraire. Certains auteurs, notamment jeunesse, ont ainsi eu l'occasion d'intervenir à de multiples reprises sur le territoire.

Certaines structures éprouvent cependant des difficultés à monter ce type de projets, peinant à mettre en place les partenariats nécessaires et à mobiliser les réseaux d'acteurs. Cela concerne principalement les actions qui ne sont pas portées ou impulsées par une instance « supérieure ». Lorsque c'est le cas, se pose parfois le problème du lien entre ces instances et les acteurs de terrain qui assurent la mise en œuvre.

La part réservée à la création dans les projets observés est bien souvent très réduite, voire absente. Certaines résidences sont en réalité des projets d'animation et d'action culturelle, qui affichent parfois une tendance à vouloir rentabiliser la présence de l'auteur. Fondés sur l'œuvre et le travail de création des auteurs accueillis, ils contribuent peu à les soutenir.

La question du mode de rémunération est une problématique récurrente. On observe une réelle méconnaissance des modes et des conditions de rémunération des auteurs. De même, la question des conventions est quasiment éludée. Dans le meilleur des cas, l'auteur se voit imposer un contrat sur lequel il lui reste à apposer sa signature (lorsque celui-ci ne lui parvient pas a posteriori).

Enfin, les conditions d'accueil et d'accompagnement de l'auteur, ainsi que le suivi du projet sont parfois très en deçà du minimum requis pour son bon déroulement.

Il serait possible de pallier ces difficultés :

- en mettant en place des formations,
- en aidant à la mise en réseau des acteurs, par exemple en accompagnant l'organisation de séjours d'auteurs autour de « parcours » qui pourraient comprendre une invitation en librairie, une rencontre en médiathèque, des ateliers scolaires...,
- en initiant une charte ou un cahier des charges d'accueil d'auteurs, dont l'élaboration pourra être l'occasion de former et de sensibiliser les partenaires, de réfléchir avec eux à ces questions,
- en développant l'accompagnement et l'expertise de l'ARL,
- en proposant d'autres dispositifs de financements que les Cleac pour les séjours.

IV – Les présences longues

Nous avons soulevé ce paradoxe au début de cette étude : la Haute-Normandie accueille de nombreux auteurs de passage pour des projets ponctuels ou pour de courts séjours, mais très peu pour des présences longues, faisant ainsi appel aux auteurs pour la qualité de leur œuvre, sans véritablement soutenir le travail de création qui les rend possibles.

Ce chapitre consacré à l'étude de ces dernières met à nouveau en évidence ce contraste flagrant.

A – Les résidences

Il y en a très peu et il n'en existe aucune financée par le Centre national du livre (CNL), depuis 2009. Seules deux demandes ont été déposées depuis cette date, qui ont été refusées par le CNL.

La Fabrique Éphéméride accueille parfois des auteurs en résidence (jusqu'à 3 mois de présence), pour des projets de création et d'action culturelle (¼ du temps), mais elle le fait avec son budget propre, sans aide spécifique au projet.

Dieppe scène nationale et le Théâtre Megapobec accueillent également des auteurs pour des résidences à projet artistique et culturel, elles aussi sans financement spécifique. Enfin, le Moulin d'Andé accueille des scénaristes et réalisateurs pour des résidences de création.

Notons que les rares lieux qui proposent ce type de projets ne sont pas des lieux strictement littéraires, mais des théâtres (conventionnés ou portés par une compagnie, une personnalité) et un Centre des écritures cinématographiques (Céci).

Enfin, les structures, qui se sont vues refuser l'aide du CNL, semblent restées dans l'ignorance des raisons de cette décision et s'être résignées à se passer de l'aide de cette institution. Une information sur les dispositifs d'aides du CNL, ainsi qu'un accompagnement et des retours critiques et argumentés en cas de refus leur permettraient certainement de progresser et de gagner en maturité.

Quelques projets sont actuellement en préparation ou en réflexion : au Havre, dans le cadre de Lire au Havre ; dans les collèges de Seine-Maritime ; dans le cadre du festival Terres de Paroles (dans des établissements scolaires), à la villa Calderon, à Louviers, en lien avec la médiathèque et au Théâtre des deux Rives, en lien avec le CHU.

B – Les auteurs associés

Ils ne sont pas légion. Rouen Nouvelles Bibliothèques accueille chaque saison un artiste invité et certains théâtres mènent des projets avec des auteurs, tout au long d'une saison, sans que cela ne soit véritablement formalisé ainsi, ni régulier. Il s'agit plutôt d'auteurs invités sur des projets spécifiques, de commandes d'écriture et d'actions culturelles.

Quelques projets à venir cette saison : Marie Nimier sera associée à la Fabrique Éphéméride et Philippe Ripoll, auteur associé au Master Lettres et création littéraire du Havre.

Pourtant, ces présences longues présentent un réel intérêt pour le territoire, ses acteurs et les auteurs eux-mêmes. Elles permettent de développer un travail de fond, de créer un ancrage artistique, d'apporter un réel soutien aux auteurs, de contribuer à la diffusion de la littérature sur le territoire et de donner du temps pour mener des projets plus élaborés, des partenariats, pour développer un véritable échange entre les artistes et le territoire. En d'autres termes, de passer du quantitatif (nombre d'auteurs présents, d'élèves rencontrés) au qualitatif en portant l'accent sur la durée, l'intensité et la profondeur de l'échange.

La principale cause de la rareté des résidences et des auteurs associés est l'absence de dispositif de financement, autre que les crédits de résidence du CNL. Or, ce sont, bien entendu, les projets les plus coûteux. On pourrait objecter que la raison de l'absence de financement est peut-être liée au fait qu'il n'y a pas de projets. L'œuf ou la poule ? Il nous semble cependant que la mise en

œuvre d'un tel dispositif, s'il était complété par un travail d'accompagnement et de formation, devrait encourager les initiatives.

En son absence, tout est donc soumis au format des résidences du CNL, aux contraintes imposées par celui-ci et à l'acceptation du dossier par la commission vie littéraire. Outre le fait que le modèle de résidence financé par le CNL n'est pas adapté au fonctionnement de tous les lieux, on ne peut envisager que celui-ci finance du jour au lendemain dix résidences en Haute-Normandie.

Autres causes probables de la quasi-absence de résidences, la méconnaissance des dispositifs de financements possibles (notamment le fonctionnement des aides CNL) pour nombre de structures, l'absence de moyens humains nécessaires pour accompagner de tels projets et enfin, peut-être, la méconnaissance de ces dispositifs eux-mêmes et de ce qu'ils permettent de mettre en œuvre.

Notons que, pour les médiathèques, l'accueil d'auteurs associés serait très pertinent.

Quelques remarques synthétiques pour conclure cette typologie des présences

Il apparaît que la typologie de présences (fondée sur la durée) est liée à la typologie de lieux :

- les bibliothèques et les librairies invitent les auteurs pour des rencontres ponctuelles,
- les théâtres, lieux culturels, et surtout les établissements scolaires les accueillent pour des projets courts,
- les initiatives de résidences proviennent essentiellement des théâtres et des collectivités, quelques manifestations littéraires y réfléchissent.

Il n'y a en revanche aucune correspondance évidente entre la typologie d'auteurs et la typologie des lieux. Un trait marquant à souligner : les interventions en bibliothèques et les remises de prix concernent de façon quasi exclusive la littérature jeunesse, car les porteurs de projets travaillent principalement avec l'Éducation nationale.

Par voie de conséquence, les présences courtes sont dans leur immense majorité réservées à la littérature jeunesse (les Cleac et les salons, festivals et prix qui organisent des rencontres avec l'Éducation nationale).

Quelle est la provenance des auteurs ?

Une majorité des auteurs accueillis sont extérieurs à la région.

Pour ce qui concerne les auteurs normands, quelques uns de notoriété nationale, à forte audience locale, ou aux compétences spécifiques sont très fréquemment sollicités. Le fait qu'ils vivent dans la région facilite leur intervention : ils sont connus, les frais de déplacements sont réduits et ils bénéficient de leur prestige littéraire ou de leur spécialité.

Un grand nombre d'autres, parmi lesquels se trouvent de nombreux auteurs auto édités, édités à compte d'auteur, ou traitant de sujets tels que le patrimoine et l'histoire locale, édités par des éditeurs régionaux, est traité de façon spécifique par les grandes librairies notamment, qui leur réservent une place à part, et accueilli dans les petites librairies et médiathèques. Ils sont également très présents sur les petits salons.

Enfin, de nombreux auteurs possèdent une maison secondaire en Haute-Normandie et ont noué des relations avec les acteurs du livre de la commune ou des environs, qui les sollicitent à l'occasion.

Les structures et manifestations qui accueillent des auteurs sont en premier lieu les acteurs du livre et de la lecture, rien de surprenant à cela. L'Éducation nationale est un de leurs partenaires opérationnel privilégié (qui présente, entre autres intérêts, celui de détenir un important vivier de public captif), mais relativement désargenté.

Les autres lieux qui travaillent de façon privilégiée avec les auteurs sont les théâtres. Quelques projets sont portés par des établissements pénitentiaires ou de santé, mais il n'existe rien en revanche dans le cadre de la Politique de la ville ni dans les entreprises privées.

Tout cela est somme toute assez classique et nous n'avons pas noté, sur ce point, de particularisme régional.

V – La Haute-Normandie : atouts et faiblesses

La Haute-Normandie possède de nombreux atouts :

- Un patrimoine et une histoire littéraires riches, ainsi que des lieux patrimoniaux qui en portent trace et témoignage, bien qu'aucun d'entre eux n'accueille aujourd'hui la création vivante. Mais également de nombreux auteurs, pour certains de renommée nationale ou internationale, qui vivent à l'année ou y possèdent une maison secondaire.
- Un très grand nombre d'auteurs de passage sur le territoire, dont certains ont noué des relations fortes avec les acteurs de l'écosystème du livre, et corrélativement, un nombre très important d'enseignants, d'élèves, de bibliothécaires ou de libraires qui a pris l'habitude d'accueillir et de rencontrer des auteurs. Cela constitue un socle propice au développement de projets de plus grande ampleur.
- Un réseau de bibliothèques et de médiathèques publiques, des librairies et des manifestations littéraires impliquées dans l'accueil d'auteurs, qui pourraient être des partenaires privilégiés, voire des porteurs de projets de résidences.
- Une proximité avec la région parisienne, où vivent de nombreux auteurs, ce qui permet d'envisager des projets d'auteurs associés aisés à mettre en œuvre. En effet, la rapidité et le faible coût du transport rend possible la multiplicité des rendez-vous sur une période allant de quelques mois à une saison.
- Des structures, des manifestations et des personnes motivées, travaillant régulièrement avec des auteurs et ayant acquis une expérience, un savoir-faire et des réseaux, qui seraient prêtes à initier des projets de plus longue haleine (notamment autour de la littérature jeunesse).
- Des lieux et manifestations qui portent des projets singuliers et innovants, parmi lesquels :
 - Le festival Terres de Paroles, organisé par l'EPCC Arts 276, dont la première édition s'est déroulée début juillet 2012. Quarante auteurs et une soixantaine d'artistes, metteurs en scène, comédiens ou musiciens, ont proposé des lectures, performances et rencontres littéraires, sur l'ensemble du territoire régional, en partenariat avec de nombreux lieux et structures (principalement dans les petites communes rurales et les lieux patrimoniaux), articulés autour de onze parcours thématiques.

Ce qui marque d'emblée lorsque l'on échange avec les acteurs de l'écosystème du livre au sujet de l'arrivée de ce gros festival, c'est l'absence totale de jalousie ou de rancœur, face à ce qui aurait pu apparaître comme un mastodonte subventiophage. Bien au contraire, on sent un réel désir « d'y être ». Dès la première édition, il a su travailler avec les acteurs de terrain, apporter une plus-value sans nier les projets existants. Terres de Paroles pourrait être un véritable moteur pour développer les présences d'auteurs au long cours.



Un, deux, rois de Nathalie Papin, le 30 06 2012 à Clères



Supplément à la vie de Barbara Loden de Nathalie Léger, le 01 07 2012 au Moulin d'Andé

- Le Master Lettres et création littéraire, de l'Université du Havre/ Eshadar, qui ouvre en cette rentrée 2012. Il s'agit d'une première en France et d'une petite « révolution » dans le champ littéraire, seul domaine artistique pour lequel il n'existait jusqu'ici aucune formation. C'est chose faite avec le parcours « Création littéraire contemporaine », qui reprend le modèle des *workshops of creative writing*, des universités anglo-saxonnes. Des écrivains tels que François Bon ou Philippe Ripoll (auteur associé) y assureront workshops « formes du récit » et cours de pratique d'écriture.

- À Évreux et dans l'Eure, les nombreux projets autour de la littérature jeunesse (salons, prix littéraires, rencontres scolaires), portés par les librairies, collectivités, médiathèques et établissements scolaires, ont créé des habitudes de travail avec les auteurs et un terreau fertile pour le développement de projets sur la durée.

- Au Havre, dans le cadre d'un Contrat territoire lecture, est né, en janvier 2012, le projet Lire au Havre. Il se déploie en de multiples projets complémentaires autour de la lecture, parmi lesquels le festival Le Goût des autres, les Livres nomades, les Relais lecture, les rencontres Un livre un lecteur, l'opération Domicilivres et une résidence d'auteur qui devrait voir le jour en 2013. Fruit d'une année d'étude et de concertation, d'état des lieux et de réflexion, il associe l'ensemble des acteurs de l'écosystème du livre et, bien au-delà, les services de la ville, l'état et les collectivités territoriales autour d'un projet ambitieux et pertinent. Cohérence et complémentarité des objectifs et des moyens, implication des acteurs du territoire, organicité, réflexion préalable, Lire au Havre exemplifie la notion de projet et pourrait à ce titre servir de modèle et de source d'inspiration à de nombreuses manifestations et collectivités. Cette singularité tient en grande partie à la conjonction, rare, d'une volonté politique et d'une dynamique de terrain.

- Au sein de Lire au Havre, le festival Le Goût des autres est lui-même un projet dans le projet. Impeccablement construit, il propose, autour de la thématique de la diversité, rencontres d'écrivains, demi-journée professionnelle, travail en amont avec onze classes, partenariat avec les librairies et spectacles tout public.

Il serait hypocrite de laisser croire que la comparaison entre les deux métropoles régionales, ne nous a pas sauté aux yeux. Le contraste est en effet flagrant entre Le Havre, presque entièrement détruite pendant la guerre, mais aujourd'hui en plein essor économique, démographique et urbanistique et Rouen, au riche patrimoine historique, qui semble comme en sommeil. Les projets développés autour de la lecture, dans l'une et l'autre de ces villes, illustrent bien le lien indissociable entre le sujet de cette étude et les données géographiques et socio économiques. Alors que l'une, en proie à des difficultés d'illettrisme, met en œuvre un ambitieux programme qui fait la part belle aux auteurs, l'autre tente de retrouver un second souffle en s'appuyant résolument sur son service de lecture publique.

Par-delà ces atouts et projets innovants, un certain nombre de difficultés demeure, comme nous avons pu le constater au fil de cette étude. En voici une synthèse :

- En dépit de la présence sur le territoire de maisons d'écrivains et de nombreuses structures culturelles, il n'existe aucun lieu dédié spécifiquement aux résidences ou à l'accueil d'auteurs.
- Il n'existe pas non plus de dispositif d'aide spécifique aux projets d'accueil d'auteurs, de type de séjours ou résidences, et la politique régionale en matière de soutien à la création littéraire est pour le moment inexistante.
- Toujours dans l'ordre des moyens mis en œuvre pour favoriser et accompagner ces projets, force est de constater que ceux dont dispose l'ARL ne sont pas suffisants : un demi-poste sur la vie littéraire, consacré en grande partie au suivi des manifestations littéraires ne permet ni d'accompagner les projets, ni d'être suffisamment identifié comme une structure ressource incontournable, et ainsi d'être associé à l'ensemble des projets, de

recevoir l'information suffisamment tôt pour pouvoir effectuer un travail de mise en réseau des acteurs et de suivi des projets.

- La plupart des acteurs affichent une relative méconnaissance des dispositifs de financements existants, tels que les bourses du CNL, les programmes de la Mel et de la Sofia.
- La Drac, la Région et le Rectorat, relativement éloignés du territoire, faute de temps et de moyens humains, semblent parfois coupés des réalités locales et manquent peut-être d'une courroie de transmission avec celles-ci. Préoccupés du bon déroulement des projets financés, ils manquent parfois de regard critique vis-à-vis des dysfonctionnements, comme si le fait de les nommer, afin de tenter d'y remédier, remettait en cause la qualité de leur implication.
- De nombreuses questions, pourtant essentielles à l'accueil, même ponctuel, d'auteurs semblent encore problématiques : Comment trouver un auteur ? Comment financer le projet ? Combien ça coûte ? L'impression que ces projets sont compliqués à réaliser, voire « infaisables » est encore très présente chez nombre d'acteurs.
- Pour d'autres, au contraire, le projet culturel est un dû, ainsi telle collectivité dans le cadre d'un Cleac ou telle médiathèque demandant au libraire de lui « fournir des animations » avec des auteurs. Attitude qui ne place pas la relation partenariale sous les meilleurs auspices et qui pourrait même impacter la légalité d'un marché public.
- La question de la formation des acteurs (notamment des bibliothécaires) à la médiation culturelle et à la méthodologie de projet est à envisager assez rapidement.
- Concernant la rémunération des auteurs et les conventions, très peu d'acteurs sont au fait des pratiques et des procédures. Nulle volonté de se soustraire aux réglementations et usages en vigueur ; la plupart du temps ils ignorent qu'ils ignorent, ne se sont pas posés les questions, font confiance aux auteurs ou aux comptables de leurs structures, lesquels ne sont pas plus informés qu'eux. Ainsi, dans le meilleur des cas, se confondent droits d'auteur et droits d'auteur au titre des activités accessoires, auteurs affiliés et non affiliés, note de droits d'auteur et facture... La plupart du temps, les auteurs sont rémunérés « en droits d'auteur, sur présentation d'une facture » (sic) et ce, quelle que soit la nature de l'intervention.
- Nombre d'acteurs se sentent isolés et peinent à former des réseaux, ou à intégrer les réseaux existants, à se mettre en contact avec des partenaires potentiels.
- La volonté, louable, de la puissance publique de mener des projets sur des territoires dits sensibles ou privés de l'offre culturelle, se heurte à de grandes difficultés lorsqu'elle n'est pas accompagnée sur place. Ainsi, là où l'on devrait redoubler de moyens et de précautions, les auteurs se trouvent parfois seuls à devoir assumer un travail de réparation sociale et culturelle.
- Les conditions d'accueil et d'accompagnement sont parfois très inférieures au minimum décent lorsqu'on reçoit, non seulement un artiste, mais un individu qui est somme toute aussi un invité.
- Enfin, si le jeune public est particulièrement choyé, via les projets impliquant l'Éducation nationale, il semble plus difficile de toucher le public adulte, le « tout public », non captif.

Quelques problématiques plus « localisées » :

- Il semble complexe pour les équipements dédiés au spectacle vivant, notamment des scènes nationales, de collaborer avec les médiathèques, même lorsque celles-ci sont abritées dans le même bâtiment. La place des auteurs est pourtant une de leurs préoccupations communes.
- Certains lieux ou compagnies, qui travaillent sur des projets transdisciplinaires, se heurtent pour l'accompagnement ou le traitement de dossiers de demandes de subventions au cloisonnement des institutions, organisées par champs artistiques.
- Une question récurrente : la place et le rôle de l'ARL. L'agence doit-elle se situer dans l'accompagnement des projets, les coordonner et les fédérer ou en prendre l'initiative et en être opérateur ?

VI – Préconisations

Afin de favoriser le développement des projets d'accueil d'auteurs et le meilleur fonctionnement des projets existants, nous proposons trois axes de réflexion et de travail :

- la formation des acteurs,
- l'accompagnement et l'expertise de l'ARL,
- le financement des projets.

A – La formation des acteurs

Au vu des difficultés rencontrées et des demandes formulées par certains acteurs, il nous semble nécessaire de mettre en place des dispositifs de formation, à destination des structures organisatrices, des politiques et du personnel des collectivités concernés par ces projets.

- 1) La formation des structures permettrait, en premier lieu, de déconstruire certaines représentations, qui peuvent s'avérer dans certains cas inhibantes ou de nature à nuire au bon déroulement des projets, mais également de proposer une méthode de travail, d'apporter des réponses concrètes sur certains points pratiques et de réfléchir sur les conditions minimales nécessaires à la réalisation des actions.
 - Une formation à la méthodologie de projet (étude préalable, prééminence du projet sur le dispositif, choix du dispositif et mise en œuvre du projet) est nécessaire car il y a, nous semble-t-il, pour certains des acteurs une révolution copernicienne à effectuer : partir du contexte et de l'élaboration du projet, pour ensuite choisir les dispositifs adaptés, et non l'inverse comme c'est encore trop souvent le cas. En complément, une information sur l'importance des dispositifs d'accueil (aide aux auteurs, médiation littéraire, circulation de la connaissance, irrigation du territoire, etc.) et sur l'intérêt des présences longues (agrégation de différents acteurs de l'écosystème du livre, travail de fond, soutien à la création, etc.) doit être proposée.
 - Une formation sur les aspects pratiques (structure porteuse, personne référente, élaboration de la convention, conditions d'accueil et d'hébergement, etc.) et sur la rémunération des auteurs, est également indispensable.
 - Enfin, certaines questions théoriques et socio-économiques (Qu'est-ce qu'un auteur ? Qu'est-ce que la création littéraire ? Comment et de quoi vivent les auteurs ? Quels sont leurs besoins, leurs attentes et leurs compétences ? Que peut-on leur demander ? Que peuvent-ils apporter à la médiation autour de la littérature ?), nous semblent importantes à aborder, afin que les porteurs de projets aient une meilleure connaissance de leurs interlocuteurs.
 - Ces formations pourraient être mises en place par l'ARL ou, pour les bibliothécaires, par les BDP. Le CNFPT et l'Éducation nationale pourraient également être parties prenantes.
 - L'intervention de professionnels du spectacle vivant, formés et habitués à l'accueil d'artistes, ainsi que d'auteurs pour parler de leur métier contribuerait à nourrir ces formations.
- 2) La formation des politiques et du personnel des collectivités nous semble également nécessaire. Le fait d'être, parfois, éloigné des réalités de terrain, peut générer un écart entre les représentations et la réalité des situations, qui crée parfois des hiatus ou des incompréhensions, concernant la mise en œuvre des projets, les besoins d'accompagnement, ce que l'on peut demander aux artistes ou les modalités d'évaluation. Ces formations pourraient se concevoir sous forme de modules thématiques, reprenant les axes envisagés pour la formation des structures ou articulés autour de quelques questions :
 - Qu'est-ce qu'accueillir un auteur ?

- Quels sont les dispositifs possibles ?
- Qu'est-ce qu'une résidence ?
- Que peut-on demander aux auteurs ?
- Quelle est leur place dans le projet ?
- Comment et pourquoi accueillir un auteur ?

L'ARL et des organismes comme le CNFPT ou la FNCC pourraient être porteurs ou partenaires de telles formations.

3) Il nous semble également urgent de former les auteurs eux-mêmes. Alors que de nombreuses structures s'en remettent à eux lorsqu'il est question de conventions et de rémunération, on constate que les premiers intéressés sont très peu au fait de ces questions. Ils sont, de plus, bien souvent ignorants de leurs droits : de ce qu'ils peuvent accepter et de ce qu'ils sont en droit de refuser (ou d'exiger) ou de la place qu'ils peuvent occuper dans le projet. Certaines structures ne se privent pas d'utiliser cette ignorance (sans qu'il y ait nécessairement d'intentions malveillantes). Notons que cette fragilité est la plupart du temps renforcée par une fragilité économique, qui les contraint à tout accepter.

Il nous semblerait plus intéressant de proposer ces formations à de petits groupes, par types de structures, sur une ou deux journées, que de les dispenser lors de demies journées très générales, pour un public très divers. En effet, les problématiques ne sont pas les mêmes en fonction des types de lieux ou du niveau de connaissance des professionnels. Les auditoriums restreints rendent, de plus, la parole et les échanges plus aisés, l'aide individuelle possible. Ceci n'exclut cependant pas la tenue de temps d'information plus ouverts, conçus comme une première phase qui permette de poser les bases.

D'autres vecteurs de formation et d'information des acteurs peuvent être envisagés de façon complémentaire :

- Des déplacements collectifs, afin d'aller découvrir des projets marquants et rencontrer des professionnels en Haute-Normandie ou dans d'autres régions. Il est ainsi possible de concevoir un temps de rencontre lors d'une manifestation ou d'un temps fort, qui permette également d'y assister.
- Des temps de rencontres et d'échanges autour de projets singuliers ou avec des porteurs de projets ou personnes ressources en région et hors région, notamment pour les résidences.
- Des journées de présentation des partenaires financiers et des dispositifs de financements qu'ils proposent (le CNL, la Mel, la Sofia, le Cucs), en présence des représentants de ces institutions (afin aussi que ces institutions découvrent les acteurs et les projets du territoire).

B – L’expertise et l’accompagnement : la place de l’ARL

En complément de ces formations, il nous semble que l’agence devra renforcer ses missions d’expertise et d’accompagnement individuel et collectif, des projets (en complément, en appui ou en partenariat avec d’autres structures, telles que les BDP) :

- en apportant des conseils pour l’élaboration et le montage des projets, mais également pour la constitution de dossiers de demandes de subventions,
- en développant un suivi régulier des acteurs de terrain, ce qui lui permettra d’être identifiée comme un partenaire incontournable,
- en identifiant et en accompagnant quelques projets qui pourront ensuite être moteurs pour le territoire (expérimenter, créer une émulation, essaimer, constituer des groupes de travail, favoriser le partage d’expériences, tirer partie des projets qui fonctionnent pour nourrir la réflexion, accompagner individuellement pour mettre le pied à l’étrier, etc.),
- en contribuant à fédérer les acteurs et en faisant circuler l’information sur la venue d’auteurs, notamment quand ils viennent de l’étranger, en faisant le lien entre les acteurs pour favoriser les partenariats et les « parcours »²⁶ d’auteurs, en facilitant la relation aux auteurs et en guidant sur les choix (voire en proposant des auteurs, pour certains lieux en peine sur ces questions).

Ces différents axes de travail supposent que l’ARL reçoive les informations suffisamment en amont et soit identifiée comme structure ressource, pour qu’on pense à l’associer aux projets et qu’elle puisse avoir une connaissance suffisante de chaque acteur (pour savoir à qui proposer tel projet, qui peut travailler avec tel auteur, avec quel partenaire, etc.).

Cela implique également de pouvoir consacrer à l’accompagnement de la vie littéraire un poste à part entière ; une perspective à envisager à court ou moyen terme.

L’agence doit-elle elle-même être opérateur, initiateur d’événements et de projets ? La question nous fut posée, c’est pourquoi nous l’évoquons ici. Les Conversations apportent un début de réponse, mais l’agence seule (en accord avec ses partenaires financiers et institutionnels) est en capacité de déterminer si elle souhaite aller plus loin, en fonction de l’évolution de son projet et de ses missions, et de savoir si elle en a les moyens.

C – Le financement des projets

Le financement des séjours et résidences, projets les plus coûteux, est un problème récurrent, auquel il faudra trouver une solution si l’on souhaite les voir se développer. Certains lieux (principalement les librairies, mais également des bibliothèques²⁷) éprouvent également des difficultés à financer la venue d’auteurs pour des rencontres ponctuelles.

Pour les résidences, les Crédits de résidence du CNL sont la seule aide possible aujourd’hui, ce qui n’est pas sans soulever de questions. En effet, le dispositif du CNL possède des critères bien définis (2 mois minimum, un seul fractionnement possible, auteurs éligibles, répartition du temps 70/30, etc.), qui, d’une part, ne conviennent pas à tous les projets et, d’autre part, risqueraient, si le CNL finançait tous les projets, de créer un modèle unique. Mais comment penser que le CNL puisse financer tous les projets, si ceux-ci venaient à se développer ? De plus, l’acceptation du dossier est soumise à l’avis d’une commission qui se réunit quatre fois par an. En cas de refus, la réponse parvenant dans le courant de l’année, la structure porteuse n’a souvent d’autre choix que d’abandonner le projet, à moins de disposer des fonds nécessaires à la rémunération de l’auteur.

²⁶ Les BDP pourraient également jouer ce rôle d’accompagnement et de mise en réseau pour les « tournées d’auteurs » dans les bibliothèques.

²⁷ Pour les bibliothèques de Seine-Maritime, la MDSM propose une aide à l’animation, qui peut intégrer l’accueil d’auteurs. À développer, en parallèle à l’accompagnement et à la formation ?

Il n'existe aucun financement pour les auteurs associés.

La mise en œuvre de dispositifs de financements, qu'ils soient proposés par la Région ou par la Drac Haute-Normandie (ou d'un dispositif partenarial État-Région, sur le modèle du Fond régional pour la restauration et les acquisitions en bibliothèque (Frrab)), complémentaires des Crédits de résidence du CNL et associés à l'accompagnement et à la formation, contribuerait à favoriser une présence durable des auteurs en Haute-Normandie. Des questions demeurent : La Région souhaite-t-elle se doter d'une politique de soutien à la création littéraire, d'une politique cohérente d'aide à l'écosystème du livre ? La Drac Haute-Normandie peut-elle faire le choix de financer moins de projets pour pouvoir soutenir les résidences ? Ces deux partenaires peuvent-ils collaborer pour définir une politique commune de soutien à la vie littéraire ? D'autres partenaires comme les Départements, les grosses agglomérations, peuvent-elles s'associer pour conduire des politiques propres à ces collectivités ?

Pour les accueils ponctuels, notamment en librairie, un financement pourrait être proposé au titre de l'aide aux projets culturels, à l'instar du dispositif récemment mis en place en Bretagne, qui soutient entre autres, « *la mise en place de rencontres avec des auteurs et autres professionnels du livre au sein des structures partenaires ainsi qu'à l'intérieur du commerce* » et « *la mutualisation de venues d'auteurs avec d'autres librairies* ».

Une plus-value pourrait être apportée aux projets qui mettent en place un partenariat entre plusieurs acteurs de l'écosystème du livre et partenaires sociaux ou culturels pour accueillir des auteurs.

D'autres pistes de réflexion, qui ne font pas appel à des financements supplémentaires ou à un redéploiement des moyens, sont envisageables. Ainsi, par exemple, une mutualisation de moyens entre plusieurs structures pour financer une résidence ou la mise à disposition de logements par les collectivités locales.

Enfin, pour ce qui concerne les auteurs haut-normands, un accompagnement à la mobilité pourrait être étudié (information sur les appels à candidatures et les financements possibles, aide à la mobilité). Ce point pourra être envisagé une fois la base auteurs de l'agence mise à jour.

D – Les autres pistes de travail

La réalisation d'une charte régionale de l'accueil des auteurs pourrait être l'occasion de travailler avec les structures concernées, sur les problématiques évoquées dans cette étude. En les conviant à participer à l'élaboration d'un tel texte, de les inviter à la réflexion, de les former et de les sensibiliser à l'importance de ces projets. Cette charte permettrait, en outre, de poser les conditions minimales à l'accueil d'auteurs.

Une collaboration accrue entre l'ARL, l'Odia et le Pôle image, favoriserait l'accompagnement des projets transdisciplinaires. Dans le même ordre d'idées, un rapprochement entre l'ARL et l'Odia permettrait une meilleure reconnaissance mutuelle avec les lieux de spectacle vivant accueillant des auteurs (notamment les théâtres), et une collaboration étroite entre l'ARL et le Pôle image contribuerait à un rapprochement avec les lieux dédiés à la photographie.



Annexe 1 : courriel d'information de l'ARL

L'agence régionale du livre et de la lecture de Haute-Normandie a recruté pour trois mois un chargé d'études, Yann DISSEZ. Il sera présent jusqu'au 30 juin 2012.

L'étude a pour objet de recenser les différentes formes de présence des auteurs sur le territoire, que ces auteurs soient domiciliés ou non en Haute-Normandie, dans le cadre des interventions et en dehors de leur activité naturelle d'écriture. Il s'agit de :

- signature, dédicace,
- modération d'un débat,
- animation d'une rencontre littéraire,
- jury littéraire, parrainage d'une manifestation,
- atelier d'écriture,
- intervention dans une table ronde,
- conférence,
- rencontre publique autour de son œuvre,
- lecture publique,
- présence comme auteur associé à une structure,
- résidence (création et/ ou action culturelle).

Ces « présences » sont celles que l'on trouve dans tous les lieux habités par les professionnels du livre, librairies, bibliothèques, manifestations littéraires, mais aussi dans les lieux de résidence, ceux du secteur de l'Éducation nationale ou du spectacle vivant et, par extension, tout lieu accueillant un auteur pour une ou plusieurs des raisons citées plus haut.

Nous entendons par « auteurs », les écrivains, les traducteurs, les illustrateurs, les photographes, quel que soit leur domaine d'intervention (littérature, poésie, BD, documentaire, jeunesse, beau livre, théâtre, policier, SF, livre d'artiste, etc.) et qu'ils soient auteur « papier » ou « numérique ».

À cet effet, et afin que Yann Dissez puisse dresser une typologie fine des présences d'auteurs sur le territoire haut-normand, nous vous saurions gré de :

- lui signaler par courriel toute intervention d'auteur à laquelle vous êtes ou avez été associé dans les trois dernières années,
- lui signaler si des projets d'intervention sont en gestation,
- lui réserver le meilleur accueil pour cette étude.

Yann Dissez a coordonné la rédaction du guide *Comment accueillir un auteur ? – De la dédicace à la résidence*.

Ce guide, co-édité par onze structures régionales pour le livre et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture, est disponible dans sa version papier sur simple demande (contact@arl-haute-normandie.fr) et téléchargeable sur notre site Internet <http://www.arl-haute-normandie.fr/Actualites-Comment-accueillir-un-auteur---De-la-dedicace-a-la-residence-504.htm>

Contact : Yann DISSEZ
ARL – 115, boulevard de l'Europe
ydissez@gmail.com
02 32 10 46 39 (ligne directe)

L'agence vous remercie pour votre collaboration.

Annexe 2 : Grilles d'entretiens

Institutions

- Quels sont les projets d'accueil d'auteur dont vous avez connaissance ?
Structures, auteurs accueillis, domaine littéraire, type d'intervention, rémunération, THR, contrat
- Quels sont les projets/ dispositifs que vous financez/ soutenez ?
Montants, dispositif...
- Quelle est votre politique, objectifs, missions en matière d'accueil d'auteurs ?
- Quel est votre sentiment général sur la présence des auteurs en Haute-Normandie ?
- Quels sont les points forts ? Les lacunes ?
- Quels sont les déficits, les blocages ?
- Quels sont les besoins (accompagnement, financiers...) ? Qu'est-ce qui pourrait contribuer à améliorer les choses ?
- Les auteurs régionaux/ les auteurs nationaux...
- Quelle perception/ vision avez-vous du rôle de l'ARL ?
- Quelles attentes avez-vous par rapport à l'ARL ?
- Qui rencontrer ? Quels lieux, quelles personnes ressources ?
- Avez-vous des documents qui pourraient nourrir cette étude ?

Structures

- Quels dispositifs d'accueil d'auteurs ?
- Auteurs accueillis en 2011 ? 2010 ?
 - compte d'éditeur/ compte d'auteur, régionaux/ nationaux
 - nom des auteurs et domaines littéraires
 - nature des interventions
- Pour les interventions :
 - durée
 - contrat
 - rémunération : montant/ mode (si non, pour quelles raisons ?)
 - THR
- Publics : quantité/ type
- Quels enjeux, objectifs, projet ?
- Comment s'effectue le choix des auteurs ?
- Pourquoi tel type d'intervention ?

- Quelle continuité/ suite avec les auteurs accueillis (édition retour auteur, présentations...) ?
- Quelles suites, développements envisagez-vous pour le projet ?
- Quels sont les déficits, les blocages ?
- Quels sont vos besoins (accompagnement, financiers...) ? Qu'est-ce qui pourrait contribuer à améliorer les choses ?
- Quelle perception/ vision avez-vous du rôle de l'ARL ?
- Quelles attentes par rapport à l'ARL ?
- Documents : liste auteurs, doc projet, plaquettes...

Auteurs

- Genres littéraires
- Publications (titres, dates, éditeurs) ces (10 ?) dernières années
- Revenus : second métier, activités péri littéraires, etc.
- Quelles interventions en 2012, 2011 (2010 ?) en Normandie :
 - type d'intervention
 - structure organisatrice
 - durée/ fréquence
 - contrat ? convention ?
 - rémunération : montant/ mode
 - THR
- Quelles suites y a-t-il eu avec la structure organisatrice ?
- Quels sont pour vous les objectifs, enjeux de telles interventions ?
- Quels sont les manques ?
- Quels sont les besoins (accompagnement, financiers...) pour les structures ?
- Qu'est-ce qui pourrait contribuer à améliorer les choses ?
- Quelles interventions hors région : type, structure, durée, contrat, rémunération
- Quelle perception/ vision avez-vous du rôle de l'ARL ?
- Quelles attentes par rapport à l'ARL ?
- Documents...

Annexe 3 : Protocole de l'étude

Liste des entretiens et réunions

- RV Dominique Panchèvre, directeur ARL Haute-Normandie, le 3 04 2012
- RV Matthieu de Montchalin, directeur L'Armitière Rouen, le 4 04 2012
- RV Jeanne-Marie Rendu, conseillère Drac pour le livre et la lecture, Rouen, le 5 04 2012
- RV Arnaud Coignet, chef du service culture Région Haute-Normandie le 5 04 2012
- RV Sophie Fauché, chargée de mission vie littéraire et économie du livre, ARL Haute-Normandie, le 6 04 2012
- Rencontre avec Paul Fournel, L'Armitière, Rouen, le 11 04 2012
- RV Suzanne Lipinska, Fabienne Aguado et Anne Berichi, Moulin d'Andé le 12 04 2012
- RV Alexandra Guérout, chargée de la coopération entre les bibliothèques, ARL Haute-Normandie, le 13 04 2012
- RV téléphonique Garance Jousset, Mel, le 13 04 2012
- RV Denis Darroy, directeur et Didier Mouchel, chef de projets de la mission photo, Pôle Image Haute-Normandie, 17 04 2012
- RV France de Bourguignon et Christelle Rose, BDP de l'Eure, le 18 04 2012
- RV Annie Falzini, L'Oiseau lire, le 18 04 2012
- RV Isabelle Marais, L'Orielle, le 18 04 2012
- RV Didier Dupont, Bdlib, le 18 04 2012
- AG ARL le 19 04 2012
- RV Monique Saget, Daac, le 19 04 2012
- RV Thierry Boré, Odia, le 20 04 2012
- RV Jean-Maurice Robert, directeur du festival de Rouen du livre de jeunesse, le 23 04 2012
- RV Élisabeth Macocco, Théâtre des Deux Rives, le 23 04 2012
- RV Élisabeth Ladrat, conseillère pour l'éducation artistique et l'action culturelle, Drac, le 24 04 2012
- RV Christophe Robert, chargé des publications et de la politique documentaire + de la programmation et médiation culturelle par intérim Rouen Nouvelles Bibliothèques, le 24 04 2012
- RV téléphonique Marie-Claude Van der Haegen, chargée des résidences d'auteurs au CNL, le 24 04 2012
- RV Laurent Brixtel, chargé de mission au service culturel de Darnétal, le 25 04 2012
- RV Olivier Bouteiller, chargé des rencontres à la librairie et des partenariats, Librairie la Galerne, le 3 05 2012
- RV Emmanuelle Vo-Dinh, directrice du Phare/ CCN du Havre Haute-Normandie, le 3 05 2012
- RV Françoise Legendre, directrice des bibliothèques municipales du Havre et Rozenn Le Bris, chargée de mission culture à la ville du Havre, le 3 05 2012
- RV Fred Sendon, Librairie Le grand nulle part, le 3 05 2012
- RV Dorothée Piatek, auteur, le 3 05 2012
- RV Damien Euch, Éducation artistique et action culturelle, Drac, le 9 05 2012
- RV Paul Gernigon, Éducation artistique et action culturelle, Drac, le 9 05 2012
- RV Annie Falzini, librairie L'oiseau Lire, Évreux, le 10 05 2012
- RV Fred Sendon, Librairie Le Grand nulle part, Rouen, le 11 05 2012

Comité de pilotage Lire au Havre, Le Havre, le 15 05 2012

Rencontre avec Frédéric Pommier, La Galerne, Le Havre, le 15 05 2012

RV Dominique Panchèvre, le 15 05 2012

RV Virginie Frenay, Sophie Abellan, Sylvie Gouttebaron, Mel, Paris, le 16 05 2012

Rencontre Poètes dans la classe, Paris, le 16 05 2012

RV Stéphane Nappez, auteur et représentant du Snac, Rouen, le 21 05 2012

RV Philippe Cogne, DSN, Dieppe, le 22 05 2012

RV Anne-Marie Devillers, directrice du réseau des bibliothèques, Dieppe, le 22 05 2012

RV Manuel Hirbec, L'Armitière Yvetot, Yvetot, le 23 05 2012

RV Isabelle Marais, Librairie L'Orielle, Évreux, le 24 05 2012

RV Jean-Pierre Brière, Théâtre Mégapobec, Évreux, le 24 05 2012

RV Irène Guillotie, directrice de la culture et Antoine Eminian, conservateur en chef des bibliothèques, Évreux, le 24 05 2012

RV Patrick Verschueren, directeur artistique Fabrique Ephéméride, Léry, le 25 05 2012

Réunion Résidences CG 76, conseil général de Seine-Maritime, Rouen, le 29 05 2012

RV Maïté Vanmarque, directrice du réseau des bibliothèques de Rouen et Dominique Panchèvre, Rouen, le 29 05 2012

RV Audrey Bottineau, médiatrice culturelle à la Villa Calderon et Marie-Dominique Briançon, directrice adjointe, Louviers, le 31 05 2012

RV Sébastien Lefebvre, Librairie À la page, Louviers, le 31 05 2012

RV Cathy Pesty, directrice de la médiathèque et du festival du Livre d'aventures, Vernon, le 1 06 2012

Passage à la librairie La compagnie des livres, Vernon, le 1 06 2012

RV Béatrice Inzani, Lycée Anguier, Eu, le 4 06 2012

RV Josepha Cuvier, chargée de projets artistiques et culturels, service culturel de l'Université du Havre, Le Havre, le 5 06 2012

RV Catherine Hemery-Bernet, Association Les ancrs noires, Le Havre, le 5 06 2012

RV Nathalie Guichard, Association pour l'Animation dans le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, ARL, le 6 06 2012

RV Laurence Ouvrier-Buffet, chargée de mission "Événementiels départementaux" Pôle animation culturelle/ direction de la culture du conseil régional de l'Eure et Gersande Michel, artiste associée Fabrique Ephéméride, ARL, le 7 06 2012

RV Hanta Leroux, conseillère pédagogique, circonscription du Neubourg, le 8 06 2012

RV Françoise Schreiber, directrice générale des services, Communauté de communes du Neubourg, le 8 06 2012

RV Hubert Heckmann, association Fictions, Université de Rouen, le 11 06 2012

RV Ginou Le Breton, Association Cordage, Fécamp, le 11 06 2012

RV Nicolas Fleur, Librairie Banse, Fécamp, le 12 06 2012

RV Laurence Auberville, directrice adjointe, Librairie le Chat Pitre, Fécamp, le 12 06 2012

RV Dominique Heuzé, directeur des affaires culturelles, Fécamp, le 12 06 2012

RV Gwénaëlle Annot, bibliothécaire et présidente de l'Association Lire en Seine, Saint Aubin-lès-Elbeuf, le 13 06 2012

RV Françoise Roudergues, directrice de la Médiathèque, Elbeuf, le 13 06 2012

Comité de pilotage du Cleac de Pont-Audemer, le 14 06 2012

RV Véronique Youiniou agent de développement culturel au sein de la Communauté de Communes de l'Andelle, chargée de la programmation culturelle et de la médiation et Michel Llorca, conseiller pédagogique de la circonscription, Charleval, le 14 06 2012

RV Robert Lacombe, directeur d'Art 276, Rouen, le 15 06 2012

RV José Sagit, co-directeur du festival Art et déchirure, Rouen, le 15 06 2012

RV Muriel Amaury, chargée de mission conseil et accompagnement des actions de développement culturel des territoires, de leur valorisation et de leur communication au conseil général de Seine-Maritime, Rouen, le 15 06 2012

RV Fabienne Gleye, directrice du Centre Culturel Multimédia de Bernay, ARL, le 18 06 2012

RV téléphonique Delphine Lottin, responsable de la bibliothèque de Déville-lès-Rouen, le 19 06 2012

RV Françoise Navarro, directrice, François Le Losq, subventions et aides aux manifestations littéraires, Catherine Broyart, action culturelle, Médiathèque départementale de Seine-Maritime, le 19 06 2012

RV téléphonique Vincent Lacoste, metteur en scène et directeur du Relais, Le Catelier, le 20 06 2012

RV Laurence Mathey, professeur de Lettres, Université du Havre, Le Havre, le 22 06 2012

RV Florence Gamblin, consultante et formatrice, Le Havre, le 22 06 2012

RV Christophe Galend, secrétaire général du Volcan, Le Havre, le 22 06 2012

RV Dominique Panchèvre, directeur de l'ARL Haute-Normandie, Rouen, le 25 06 2012

RV Jeanne-Marie Rendu, conseillère Drac pour le livre et la lecture, Rouen, le 26 06 2012

RV téléphonique Éric Sénécal, éditions clarisse, le 26 06 2012

Festival Terres de Paroles, rencontres d'auteurs, les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2012

Échanges par courriel suite au courriel d'information de l'ARL avec les auteurs suivants :

Charlotte Sjöstrand

Anouk Journo-Durey

Julien Papp

Henry Decaëns

Didier Durmarque

Jean-Luc Mimault

Olivier Gosse

Anne Marchand

Yoland Simon

Simon Arese

Norman Warnberg

Michel Robakowski

Sébastien Monod

Échanges d'informations et collecte de documents par courriel avec de nombreuses structures, notamment bibliothèques et lieux culturels

Documents

Sites web :

- Printemps des Poètes
- Maison du livre et des écrivains
- CNL
- ARL Haute-Normandie
- Région Haute-Normandie
- Académie de Rouen
- Médiathèque départementale de Seine-Maritime
- Sites des structures, collectivités et manifestations

Documents de communication :

- Étude des documents de communication et de promotion des projets
- Revue Publication(s)

Documents institutionnels :

- ARL Haute-Normandie Convention triennale d'objectifs, 2010 – 2012
- ARL Haute-Normandie Projet « auteurs » 2012
- ARL Haute-Normandie Programme d'activités 2012
- Dominique Panchèvre, « Projet pour la direction de l'ARL Haute-Normandie »

Annexe 4 : Deux Cleac, les communautés de communes de L'Andelle et du pays du Neubourg

Les exemples du plateau du Neubourg et de la vallée de l'Andelle sont assez révélateurs des difficultés qui se posent aux territoires ruraux en matière d'irrigation culturelle et des différentes réponses qui peuvent être apportées.

Bien que ces territoires aient des caractéristiques géographiques et économiques très différentes, ils ont également des points communs : l'un et l'autre sont très étendus, comportent de nombreuses petites communes, autour d'une ou de quelques communes centres. Ils sont dotés d'un nombre très restreint d'équipements culturels (de bibliothèques, notamment), ne disposent pas de réseau de transports en commun et enfin connaissent des problèmes d'illettrisme ou d'accès à la lecture.

Par delà ces points communs, des différences importantes les distinguent sur le plan de la politique culturelle : l'un s'est doté de la compétence culturelle (et a recruté un agent de développement culturel), l'autre ne l'a pas. L'un a développé un projet artistique et culturel, des habitudes de travail entre les acteurs, l'autre non. Ainsi, assez logiquement l'un est à l'initiative du Cleac mis en œuvre sur son territoire, l'autre a accepté la proposition de l'État.

Le Cleac de la communauté de communes de l'Andelle

Il s'agit du premier Cleac mis en œuvre en Haute-Normandie, en 2008. L'enjeu était de formaliser des actions culturelles qui existaient déjà sur le territoire afin d'éviter l'éparpillement et de rassembler les différents acteurs et publics autour d'un projet.

Ont ainsi été accueillis depuis 2008 : Nathalie Papin (auteur de théâtre jeunesse), Rémi Courgeon (auteur et illustrateur jeunesse), Antonia Neyrins (carnettiste), Aurélie de Cazanove (marionnettiste).

La communauté de communes comprend 14 petites communes rurales (12 673 habitants), qui dépendent de communes « bourg » fixées dans la vallée. Le territoire compte 14 écoles et 2 collèges, soit au total 2 500 enfants d'âge scolaire. Les communes les plus éloignées sont distantes de 30 km.

La communauté de communes s'est dotée de la compétence culturelle et dispose d'un agent de développement culturel chargé de la programmation et de la mise en réseau de la dynamique locale. L'éducation artistique représente un axe majeur de la politique culturelle de la communauté de communes.

Le territoire dispose de quatre bibliothèques, mais déplore un déficit de structures culturelles de proximité.

La volonté de mettre en œuvre un Cleac est née d'une réflexion préalable sur l'offre culturelle et ses lacunes, d'un constat d'un éparpillement des projets et de la nécessité de fédérer les acteurs (notamment les quatre bibliothèques) et de formaliser les actions.

Les objectifs du Cleac de l'Andelle :

- multiplier les actions de partenariat afin de faciliter le contact des élèves avec la création, par la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des lieux de culture,
- envisager la culture comme levier de développement local,
- favoriser l'équité dans l'accès à la culture autour d'un projet culturel commun,
- coordonner les actions, dans une démarche participative de l'ensemble des acteurs concernés,
- élaborer de façon cohérente des parcours scolaires culturels en lien avec les projets d'école et d'établissement,
- former les acteurs de terrain, dont les enseignants.

Le choix des auteurs émane de propositions faites par la Drac, l'Éducation nationale et l'agent de développement culturel de la communauté de communes. La décision est prise collectivement après examen des propositions. Une rencontre avec l'auteur pressenti, est organisée avant de prendre la décision définitive. Un avenant à la convention cadre est alors signé avec celui-ci. Le planning des interventions est élaboré à l'occasion de la formation proposée au mois de septembre, à destination des enseignants, éducateurs, animateurs et aux professionnels de l'art et de la culture.

La personne chargée du développement culturel est la référente²⁸ de l'auteur pendant toute la durée du projet (et la communauté de communes est la structure porteuse du projet). Elle l'accompagne lors de ses déplacements (du moins au début puis ensuite si nécessaire) et lui présente le territoire et ses acteurs. L'Inspection académique sert de relais logistique.

L'auteur est hébergé en chambre d'hôte, ses repas et déplacements sont pris en charge.

Il intervient dans les écoles, les médiathèques et les centres de loisirs.

Le Cleac de la communauté de communes du pays du Neubourg

Il est mis en place en 2009. Quatre artistes ont depuis été accueillis : Rachel Hausfater (auteur jeunesse) en 2009-2010, Dorothee Piatek (auteur jeunesse) en 2010-2011, Céline Gouel, (comédienne et metteur en scène) et Céline Azorin (illustratrice) en 2011-2012. Pour l'année scolaire 2012-2013, c'est le chanteur et musicien Toma Sidibé, qui sera présent (en partenariat avec L'Abordage).

La communauté de communes, située sur un riche plateau agricole, comprend 34 communes (16 500 habitants). La plus importante est le Neubourg (4 200 habitants), quand certaines comptent seulement 150 à 200 habitants. Les communes les plus éloignées sont distantes de 25 km, mais aucun transport en commun n'assure les liaisons. La communauté de communes n'a pas la compétence culturelle et son territoire ne comprend ni équipement culturel, ni bibliothèque publique (uniquement des bibliothèques associatives).

La mise en œuvre du Cleac émane d'une initiative de l'Éducation nationale, afin d'intervenir sur un territoire sensible, connaissant des problèmes d'illettrisme dépourvu d'équipements culturels. La Drac a validé cette proposition et la collectivité a accepté le projet.

Les partenaires institutionnels sont le ministère de la Culture et de la Communication (Drac Haute-Normandie), le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Draaf), l'Inspection académique de l'Eure et la communauté de communes du pays du Neubourg. Le comité de pilotage est composé de représentants de ces partenaires.

Les objectifs du Cleac du Neubourg :

- donner à l'ensemble des habitants du territoire, et en particulier aux enfants, les mêmes chances et, toutes les chances d'un épanouissement individuel et collectif,
- intégrer une dimension citoyenne en prenant en compte les préoccupations de développement durable dans le contenu des actions élaborées,
- viser des ambitions culturelles de haut niveau et de proximité,
- permettre la rencontre entre un auteur engagé dans un processus d'écriture et des élèves,
- encourager des liens inédits avec une œuvre et des lieux de culture,
- impliquer les élèves dans des projets de création finalisés autour de productions communiquées et mises en mémoire,
- contribuer au développement local,
- mettre en œuvre une démarche participative,
- accompagner et former les acteurs de terrain.

²⁸ Cela fait partie de ses missions.

Le choix de l'auteur est effectué par la Daac et la Drac (sur proposition de l'Abordage pour l'année scolaire 2012-2013).

Il n'y a pas de référent de l'auteur (la communauté de communes n'est pas la structure porteuse du projet), cette fonction étant assumée, par défaut, par la conseillère pédagogique de circonscription, y compris pour les actions hors Éducation nationale.

Les transports et repas sont pris en charge et un hébergement est proposé au lycée agricole. Il n'y a, à notre connaissance, aucune convention élaborée et signée par l'auteur.

Celui-ci intervient dans les écoles élémentaires, au collège et au lycée agricole du Neubourg ainsi que, en fonction des années, dans les bibliothèques locales, à la librairie et à la Maison de retraite du Neubourg.